
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 7 juin 2022, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Léonore Baehler, Anna Barseghian, MM. Simon Brandt, Yves Herren* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2022, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau
du Conseil municipal – Allocution de la présidente élue

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Allocution de la présidente élue.

La présidente. Chères concitoyennes, chers concitoyens, Madame la maire, Monsieur le vice-président, Mesdames les conseillères administratives, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les cheffes du secrétariat du Conseil municipal et du *Mémorial*, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, Mesdames et Messieurs de la police municipale, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs à la tribune, chers amis et chers membres de ma famille, Giulio, mon amour... (*Applaudissements.*)

Ça y est! Nous y sommes... Vous avez élu comme première citoyenne de cette ville une avocate indo-pakistanaise, musulmane, mariée à un Italien, ce qui a pour conséquence que papa s'appelait Syed Mohammed Khamis et que mon époux, dont c'est d'ailleurs l'anniversaire aujourd'hui et qui ne veut pas qu'on le dise (*rires et applaudissements*), s'appelle Giulio Vannini. Vous vous demandez peut-être pourquoi j'apporte toutes ces précisions... C'est qu'en m'élisant vous avez pris le risque qu'on vous demande durant une année: «C'est comment déjà le

nom de la présidente du Conseil municipal? Je ne m'en souviens plus, d'habitude j'utilise ses initiales, UKV...»

Vous avez également élu une militante Verte, très engagée sur les questions d'égalité, fière de notre démocratie, de nos institutions et attentive à l'autonomie communale. Bref, une éco-féministe capable de tenir tête en plusieurs langues comme première citoyenne de la Ville de Genève et présidente de ce Conseil municipal. Eh bien, permettez-moi de saluer votre audace et votre courage! (*Rires.*)

Plus sérieusement, permettez-moi surtout de vous remercier chaleureusement. J'aimerais remercier mon groupe politique des Vertes et Verts de m'avoir présentée ainsi que ceux et celles dans cette salle qui m'ont accordé leur confiance en me donnant leur voix. Alors, pour ceux et celles qui ne m'ont pas donné leur voix, on va débriefer tout de suite, comme ça, ce sera fait! (*Rires.*) Mais merci à vous aussi parce que j'aurais dû sinon couper une partie de mon discours et aussi parce que plaire à tout le monde, sans exception, n'est pas un gage de qualité.

Pourtant, je me reconnais un peu dans chacun de vos partis... Oui, chers collègues de l'Union démocratique du centre, même si je suis loin de vos idées politiques, je me reconnais dans votre patriotisme. Oui, chers collègues du Parti libéral-radical, ma profession libérale d'avocate et de médiatrice me rapproche de vous car je me reconnais dans certaines des valeurs que vous défendez. Oui, chers collègues du Centre, je me préoccupe aussi de ma famille et de mes amis. Oui, chers collègues du Mouvement citoyens genevois, je me reconnais dans votre volonté de mener une politique de proximité. Oui, chers collègues indépendants, il m'arrive aussi d'être déçue et impatiente. Oui, chers collègues d'Ensemble à gauche, je partage votre indignation pour l'inégalité, votre aversion pour la précarité. Oui, chers collègues du Parti socialiste, comme vous, je suis consciente que rien ne peut fonctionner sans une administration respectée et respectueuse des administrés. Je me reconnais bien évidemment complètement dans les valeurs et idées innovantes de ma propre formation, les Verts et les Vertes, avec laquelle j'ai évolué et dont les idées marquent notre société, comme on peut le voir avec les débats de ces derniers jours. Et un jour je me reconnaitrai peut-être dans les Verts libéraux avec lesquels je partage... la couleur! (*Rires.*)

Notre collègue, M^{me} la conseillère municipale Florence Kraft-Babel, s'est exprimée publiquement sur les réseaux sociaux en déclarant qu'elle pensait que l'on ne naît pas président ou présidente d'un Conseil tel que le nôtre mais qu'on le devient. Eh bien, je suis d'accord avec elle, mais avec cette précision: on ne le devient pas seul! On le devient d'abord grâce à la population de la ville de Genève, cette ville à la confluence de toutes ses cultures où, dans la même journée, nous pouvons dire ou entendre bonjour, *salam*, *namasté*, *shalom*, *good morning*, *grüezi* avec beaucoup de sérénité. J'en suis ici la représentante.

Donc, chers concitoyens et chères concitoyennes, permettez-moi aussi de vous remercier. Permettez-moi aussi de vous rappeler que, si vous avez des devoirs, vous avez également des droits, celui de nous élire, certes, mais celui aussi de déposer des pétitions. A cet égard, je rappelle que cette possibilité est ouverte de 7 à 77 ans, voire plus. La possibilité de déposer des initiatives, de demander un référendum, de voter au niveau communal sont autant d'opportunités offertes par notre Etat de droit démocratique pour faire entendre votre voix. Saisissez ces occasions! Dans une urne votre voix compte autant que celle de chaque citoyen de cette assemblée.

Je sais qu'il est impossible de satisfaire tout le monde; nous avons néanmoins le devoir de ne pas creuser les inégalités et de préserver les droits fondamentaux. Je dis cela car j'entends parfois dire que nous débattons des heures durant et que les politiciens ne servent à rien... Or, reprocher à un parlement, à un délibératif de débattre, c'est comme exiger de faire pousser une fleur sans planter la graine. C'est dans cette salle que se côtoient des formations aussi variées que des employés de commerce, des chefs d'entreprise, des comédiens, des horlogers et bien d'autres. C'est dans cette salle que siègent côte à côte des parents, des grands-parents, des personnes sans enfants, sans compter que souvent toutes ces personnes assument parallèlement des fonctions bénévoles au sein des associations et de leurs comités dans des domaines très variés. Cette richesse d'expériences, de compétences, en intelligence collective est un microcosme représentatif de notre commune au service des habitants et habitantes.

Chers concitoyens, chères concitoyennes, parlez-leur, interpelez-les, interrogez-les selon vos préoccupations et vos intérêts. Car cette richesse confère des ressources incroyables d'une puissance inouïe qui, grâce à la réflexion commune, nous permettent de trouver des solutions pour toutes les composantes de cette ville, qu'elles soient locales ou internationales, professionnelles ou associatives, jeunes ou âgées, suisses ou étrangères. Chacun y trouve sa place.

On devient présidente aussi grâce aux personnes qui siègent dans cette enceinte. Alors voici ma feuille de route, et j'espère que nous allons la parcourir ensemble. Vous l'aurez compris, je n'ambitionne pas de sacrifier le débat sur l'autel de la rapidité et sous le fallacieux prétexte de l'efficacité. Ralentir, c'est prendre le temps de la réflexion. Il y a un temps pour écouter, un temps pour comprendre l'autre, un temps pour s'exprimer, et ensuite seulement vient le temps de décider. Chaque fois que nous échouerons à débattre sereinement là où une solution commune aurait pu être trouvée, nous trahirons la confiance des personnes qui nous ont confié leur destinée.

Je compte sur vous toutes et tous pour ne pas manquer ce vœu d'excellence que nous avons exprimé. Je souhaite donc que nous nous attelions à notre tâche délibérative sans complexe. Sans complexe de supériorité car si le snobisme

intellectuel, la misère émotionnelle sont les deux mamelles de l'échec, encourager la créativité, soutenir la diversité sont toutefois générateurs d'idées. Mais également sans complexe d'infériorité car c'est la beauté de notre système politique que de mettre au service de la ville de Genève des politiciens de milice venant d'horizons divers. C'est par ce Conseil municipal en effet que sont prises des décisions importantes qui ont directement une influence sur la vie de nos concitoyens.

Ainsi, de nombreuses délibérations ont par exemple permis la création d'équipements publics comme la Nouvelle Comédie, les Minoteries, les écoles, les crèches. Nous pouvons offrir de nouvelles prestations aux habitants de la ville en adoptant par exemple des résolutions pour une vraie place de la culture dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets et pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche; notre vote à ce sujet s'est d'ailleurs immédiatement traduit par une nouvelle prestation de la Ville pour ses habitants.

Nous avons soutenu et soutenons le domaine de l'économie locale en créant la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève et nous le soutenons toujours notamment en versant une subvention à la Geneva science and diplomacy anticipator. Nous agissons localement mais toujours avec un regard tourné sur le monde, avec des moments forts tels que l'accueil en *standing ovation* de M. l'ancien conseiller d'Etat Dominique Föllmi qui, il y a plus de trente ans, avait accompagné une petite fille sans papiers à l'école. Ces symboles ont leur importance car nous montrons ainsi que nous sommes la ville des Conventions de Genève et pas seulement une ville dépositaire des Conventions de Genève.

Nous ne nous contentons d'ailleurs pas d'accueillir et de nous émouvoir. Nous restons attentifs et présents en adoptant des textes qui protègent la dignité humaine tels que celui adopté sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine. Nous avons tendu la main aux femmes afghanes militantes féministes menacées dans leur pays, nous avons accepté à l'unanimité l'aide apportée sur place aux victimes en Ukraine. Nous prenons dans cette enceinte des décisions tournées vers le monde et vers l'avenir. C'est ce Conseil qui a pris la décision de faire adhérer la Ville de Genève aux engagements d'Aalborg. C'est ce Conseil qui a voté la création de l'Agenda 21 et qui, plus récemment, a adopté la résolution sur l'urgence climatique et pris la décision de créer une zone piétonne sans parking à Rive, décision validée dans les urnes par la population.

Observer, écouter, comprendre, décider avec pour objectif d'assurer aux habitants et aux habitantes un environnement sain à tous points de vue, et naturellement la paix dans le monde. C'est tout ce que je nous souhaite, car en visant la paix dans le monde, même le plus maladroît d'entre nous peut avoir une chance d'atteindre la paix dans notre ville.

Nos divergences, nous les connaissons. En revanche, ce sont nos points de convergence qui constituent notre véritable richesse. Je suis certaine que chacun et chacune ici, par amour pour notre ville, trouvera ces points de convergence.

Post tenebras lux... Dans ce délibératif, c'est des débats que naît la lumière, et vous serez toutes et tous impliqués. Pour ce faire, je sais déjà pouvoir compter sur mes premier et deuxième vice-président et vice-présidente, M. Pierre de Boccard et M^{me} Livia Zbinden, et sur l'aide de tous les membres élus du bureau: M^{me} Albane Schlechten, M. Pierre Scherb, M^{me} Yasmine Menétrey et M. Alain de Kalbermatten. Un bureau où se côtoient deux noms à particule aux côtés d'une Syeda électron libre... (Ndlr: «fille de» dans la tradition indo-pakistanaise.) L'esprit scientifique créatif de cette enceinte s'en ressent tout de suite. J'en profite de féliciter tous ceux qui siègent ici à mes côtés pour leur élection.

Je profite également de l'occasion pour adresser mes remerciements à M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, M^{me} Valérie Hénot, M. Guillaume Rogez, M. Christian Maréchal, qui nous accompagnent dans ces séances ainsi que M^{mes} Loretta Piticchio, Laura Ianni, mais également tous les autres membres de l'équipe du SCM qui parfois travaillent dans l'ombre pour nous offrir les instruments nécessaires à notre tâche.

Quelques mots pour mon prédécesseur, un homme cisgenre, largement la cinquantaine... Petite parenthèse, vous voyez, Messieurs, votre carrière n'est pas terminée, mais rassurez-vous, la mixité choisie par vous a très bien fonctionné. Le président Amar Madani a œuvré dans la concertation et la bienveillance. C'est une force tranquille doublée d'une endurance de marathonien. C'est impressionnant de le voir travailler et d'apprendre à ses côtés. Que l'occasion me soit donnée ici de le remercier chaleureusement. Cher Amar, merci pour tout ce que tu as fait pour la Ville de Genève et pour ce Conseil municipal. Et ne me fais pas pleurer! (*Applaudissements.*) Et puisque j'en suis aux remerciements, permettez-moi de remercier ma famille, mes amis ainsi que mon époux pour son regard pragmatique et son soutien indéfectible.

Au nom des citoyens et des citoyennes de la ville de Genève, je remercie M^{me} la maire sortante, Frédérique Perler. Entre l'accueil de MM. Biden et Poutine et les remises de la distinction «Genève reconnaissante» pour la liberté de la presse à deux lauréats et lauréates du Prix Nobel de la paix 2021, elle nous a fait vivre une année de mairie dense et passionnante.

La séparation des pouvoirs ne saurait souffrir d'une quelconque hiérarchie entre l'exécutif et le délibératif. En effet, il n'y a pas de rapport de subordination entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il existe en revanche un rapport de collaboration. Ici, celle-ci est excellente. La nouvelle maire, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, commence son mandat sous de bons auspices puisque notre

Pétitions

Motions d'ordonnancement

Conseil municipal a accepté la motion M-1272 «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs». Là aussi un texte suivi d'effets avec quelques centaines de millions de francs d'investissements pour de nouvelles prestations à la population. Madame la maire, au nom du Conseil municipal, nous vous félicitons pour votre élection. Nous félicitons aussi M. Alfonso Gomez pour son élection en qualité de vice-président de la mairie. Je me réjouis de collaborer avec vous. (*Applaudissements.*)

Nous sommes toutes et tous les feuilles, les branches, les différentes racines d'un même arbre. Si ce Conseil municipal devait être un arbre, quel arbre serait-il? Serait-il un marronnier qui annonce le printemps et les beaux jours? Serait-il un sapin avec ses pives, comme il nous arrive à toutes et à tous de l'être parfois? Serait-il un magnolia ou un tulipier avec leurs multitudes de fleurs qui s'épanouissent ensemble? A l'image de cette ville de Genève qui est composée de plus de cent quatre-vingts nationalités et origines – celles et ceux qui nous ont élus – je dirais que nous sommes toutes ces essences à la fois. Dans ce Conseil municipal j'essaierai de les réunir.

Vive la Ville de Genève, vive la République et canton de Genève, vive la Suisse et vive la paix dans le monde! (*Applaudissements nourris. L'audience se lève.*)

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-470, «Pour une ouverture des terrasses jusqu'à 1 h les nuits de jeudi à vendredi».

6. Motions d'ordonnancement.

La présidente. Je donnerai la parole à une personne du groupe qui a signé la motion d'ordonnancement ainsi qu'au Conseil administratif pendant maximum une minute. La première motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1686. Je passe la parole à M^{me} Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical et d'autres personnes de différents groupes ont décidé de signer ce texte demandant au Conseil administratif que nous puissions discuter avec lui des différentes décisions possibles et imaginables par rapport aux terrasses des cafetiers-restaurateurs qui, après avoir vécu à cause du Covid-19 deux années très difficiles de fermetures en cascade, se retrouvent du jour au lendemain, en l'espace de trois semaines, frappés de la décision qui les oblige, sans aucune distinction, à n'ouvrir leur terrasse que les vendredis et samedis jusqu'à 2 h du matin et qui les contraint les autres soirs à fermer à minuit. A aucun moment n'ont été prises en compte par exemple les terrasses de toits d'immeubles où il n'y a absolument aucun vis-à-vis ni celles qui ne sont pas près des habitations qui ne génèrent aucune nuisance. Tout le monde a été mis dans le même sac.

Nous souhaitons donc que cette motion soit renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour y être discutée avec la résolution R-294 qui y a été renvoyée le mois dernier, afin de mieux comprendre la décision du Conseil administratif et de recevoir les différentes instances pour qu'elles nous disent aussi ce qu'elles en pensent. Il est tout simplement humain en effet d'entendre les personnes à qui on impose des décisions. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1686 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée par 55 oui contre 5 non (2 abstentions).

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat en commission de la motion M-1699 de MM. et M^{mes} Christian Zaugg, Livia Zbinden, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Gazi Sahin, Maryelle Budry et Monica Granda: «Politique de soutien aux aîné-e-s en ville de Genève». Je passe la parole à M. Zaugg.

M. Christian Zaugg (EàG). Merci, Madame la présidente. Les communes, à travers l'Association des communes genevoises (ACG), ont décidé de prendre en charge la consultation sociale des personnes âgées. Cela fait suite à un premier projet de loi qui date de 2017 puis d'un nouveau qui est actuellement présenté au Grand Conseil. Or, il y a un problème car la Ville de Genève ne s'est pas encore prononcée, et cela pourrait avoir des influences plus que certaines sur son budget et son engagement. C'est la raison pour laquelle je vous invite à renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1699 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est acceptée à l'unanimité (66 oui).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement émane de M. Erhardt, qui demande de traiter en urgence le rapport M-1572 A.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Vous l'avez dit, notre demande d'urgence concerne un rapport de commission, en l'occurrence un objet qui a déjà été examiné par la commission des travaux et des constructions. Notre urgence demande à la Ville de Genève de mettre en place un programme incitant les propriétaires privés à procéder à la rénovation thermique et énergétique de leur parc immobilier. Cet objet vient donc en complémentarité du point 25 de notre ordre du jour, le projet de délibération PRD-227 qui vise à rénover le parc immobilier de la Ville de Genève.

Il est clair qu'il y a une urgence climatique, et je pense que c'est reconnu aussi par pratiquement tout le monde dans cet hémicycle. Ici, nous avons une possibilité très concrète de faire avancer les choses d'entente avec le secteur privé. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir notre demande d'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1572 A est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1697.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). J'en profite pour vous féliciter, Madame la présidente, pour votre élection et pour vous souhaiter une belle année de présidence.

Cette motion demande un soutien concret bien sûr à notre modeste niveau municipal aux commerçants et commerçantes, artisanes et artisans de la ville de Genève. Nous demandons que le Conseil administratif leur permette deux fois par an, soit un jour au printemps et un jour en automne, de prendre possession gratuitement d'un périmètre du domaine public afin qu'ils puissent promouvoir leurs produits et les vendre. Cela pourrait être sur un trottoir, devant l'enseigne ou sur un autre emplacement à définir. Il s'agirait bien sûr aussi de promouvoir cet événement auprès du public.

Pourquoi demandons-nous l'urgence? Parce que vous savez que les deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour les commerçants et les artisans. Leurs stocks se sont souvent accumulés et ils ont connu des problèmes de trésorerie. Ça a été difficile. Alors bien sûr, la Fondetec est là pour pallier aussi les problèmes de trésorerie mais, on l'a entendu dernièrement dans les nouvelles,

beaucoup de commerçants ont du mal à rembourser leur dette qui est accrue depuis deux ans.

Nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication afin d'étudier cet objet et d'entendre les associations professionnelles concernées.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1697 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée à l'unanimité (72 oui).

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement demande de traiter en urgence la résolution R-291. Je donne la parole à M^{me} Amanda Ojalvo.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). C'est une thématique d'actualité liée à l'initiative cantonale «Pour un congé parental maintenant!», déposée récemment par les Vert'libéraux. Le Conseil d'Etat la soutient et a demandé au Grand Conseil de l'accepter à son tour.

Comme souvent par le passé, la Ville de Genève a été pionnière sur des sujets d'égalité et d'avancée sociale. Ce soir, le Parti socialiste vous invite, au travers de sa résolution, à rester à l'avant-garde en offrant à ses employés un congé parental de trente-huit semaines à diviser entre chaque parent.

Une voix. Non mais, ça ne va pas... (*Remarque.*)

M^{me} Amanda Ojalvo. Trente-huit... Vous savez compter? Je peux finir? Merci.

Il est temps en effet de reconnaître la place primordiale des deux parents dans la première année de vie de l'enfant. Avec ce congé parental, chaque parent aura seize semaines et l'adoption donne les mêmes droits.

Cette démarche aura également un impact positif sur le taux de couverture des besoins en accueil préscolaire sur le territoire de la commune. En effet, une partie des places actuellement dévolues à la tranche 0-1 an pourront être repourvues en faveur des groupes d'âge qui suivent.

Considérant la place de la famille et de l'éducation dans notre société ainsi que la juste place à lui donner auprès des enfants, l'évolution dans les us et coutumes en matière de parentalité, le besoin du nouveau-né de créer un lien avec ses deux parents, la réalité de ce que signifie devenir parent, la nécessité de donner le

temps à chaque parent de trouver et de prendre sa place au sein de la famille, la volonté d'assurer l'égalité des chances dès la naissance, nous vous demandons de voter cette résolution sur le siège.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je lance le vote sur le siège.

M. Pierre de Boccard, premier vice-président (PLR). Non, non, non, c'est un vote sur l'urgence...

La présidente. Le vote d'urgence... Pardon. Mais le vote sur le siège a été demandé pour la suite.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-291 est acceptée par 38 oui contre 26 non.

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1695. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole pour une minute.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement ça va aussi dans le cadre de la motion sur les horaires des terrasses dont l'urgence a été acceptée. C'est, je dirais, le même paquet.

Genève devient triste, on interdit tout. Plus rien n'est autorisé, tout est restrictions. Les forains qui avaient la possibilité de rester douze semaines à Genève n'en auront plus que six, et on va leur interdire d'aller sur les quais. On est dans le même état d'esprit.

Je pense que ça mérite qu'on en discute en commission en même temps que la restriction sur les terrasses et d'autres restrictions. On voit que Calvin est de retour, quand bien même il a disparu depuis cinq cents ans... Je pense qu'il faut en discuter. Je vous invite donc au moins à accepter d'en discuter et de renvoyer cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1695 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée par 35 oui contre 31 non (1 abstention).

7. Motion du 23 mai 2022 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Rémy Burri, Kevin Schmid, Nadine Béné, Yves Steiner, John Rossi, Pierre de Bocard, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Ruzanna Tarverdyan, Christo Ivanov, Sebastian Aeschbach, Alia Meyer, Yves Herren, Joëlle Bertossa, Ahmed Jama, Paule Mangeat et Christel Saura: «Terrasses ou la survie de la restauration» (M-1686)¹.

PROJET DE MOTION

Deux ans de fermetures en cascade ont tué déjà nombre de restaurants et bars à Genève.

Deux ans de Covid-19 ont gravement atteint la santé mentale de nos jeunes, qui ont organisé de multiples «fêtes sauvages», sur la plaine de Plainpalais majoritairement, et dans certains parcs, entraînant des nuisances sonores, des déprédations.

A la demande des autorités, les restaurateurs ont engagé des «chuchoteurs», des services de sécurité et investi, pour cela, des sommes considérables.

Genève, ville internationale, devrait-elle fermer ses terrasses à minuit, alors que les beaux jours arrivent, et que bien des touristes (du Moyen-Orient, d'Espagne...) qui mangent tard vont être relégués à l'intérieur des restaurants? Finies les terrasses au bord de l'eau, sur la Rade!

Les restaurateurs, qui servent jusqu'à 23 h, devront-ils supprimer ce service en terrasse, sachant qu'il sera difficile de déplacer leurs clients à l'intérieur ou de les chasser au milieu du dîner?

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de laisser les terrasses ouvertes les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 2 h du matin;
- d'autoriser l'ouverture des terrasses jusqu'à 2 h du matin, tous les jours de la semaine, dans les lieux hors d'habitations;
- d'étudier des indemnisations sur le chiffre d'affaires perdu à cause de ces fermetures;
- d'étudier d'autres alternatives aux fermetures en partenariat avec les associations professionnelles (Cafetiers-restaurateurs, GPRH, etc.).

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.)

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 60, p. 9577.

8. Motion du 7 juin 2022 de M^{mes} et MM. Christian Zaugg, Livia Zbinden, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Gazi Sahin, Maryelle Budry et Monica Granda: «Politique de soutien aux aîné-e-s en ville de Genève» (M-1699)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le projet de loi 13090 qui modifie la répartition des tâches entre les communes et le Canton (1^{er} train) (LRT-1) (A 2 05);
- son article 4, al. 2 sous réserve des alinéas 4 et 5, qui énonce que les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir:
 - a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
 - b) lutter contre leur isolement;
 - c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l'alinéa 7;
 - d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes;
- la disposition fédérale qui accorde en la soutenant cette mission à Pro Senectute;
- la concertation qui a eu lieu entre l'Etat et l'Association des communes genevoises;
- l'obligation légale (alinéa 5) qui permettrait au Conseil d'Etat de fixer par règlement les modalités de prise en charge, ou de délégation pour les communes, d'une consultation pour les personnes âgées;
- la possibilité de déterminer les modalités financières de la prise en charge par les communes de la consultation sociale pour les personnes âgées délivrée au sens de l'article 101 bis, alinéa 1, lettre a de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants du 20 décembre 1946;
- le constat que la Ville de Genève soutient des associations telles que l'AVIVO qui ne remplissent que très partiellement certains objectifs de la loi;
- le fait que cette nouvelle tâche communale prise en charge directement par la Ville ou déléguée à Pro Senectute pourrait représenter un montant important;
- l'acceptation pour le budget 2022 de la création d'un poste de conseiller ou de conseillère qui assurerait la mise en place de la longue vie afin de permettre au Conseil administratif de se doter d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur des personnes âgées,

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 2, p. 36.

Motion: soutenons concrètement nos commerçant-e-s
et artisan-e-s en ville de Genève

le Conseil municipal:

- demande au Conseil administratif de se déterminer sur les modalités de soutien aux personnes âgées issues de la concertation qui a eu lieu entre l'Etat et les communes en prenant en charge ou en déléguant à Pro Senectute cette nouvelle mission;
- invite le Conseil administratif à prévoir l'inscription d'un montant dévolu à cet effet dans le projet de budget 2023;
- demande au Conseil administratif de proposer une stratégie globale d'actions communautaires et de soutien individuel dans sa politique de longue vie.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.)

9. Motion du 23 mai 2022 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Eric Bertinat, Ahmed Jama, Yves Herren, Patricia Richard, Gazi Sahin et Luc Zimmermann: «Soutenons concrètement nos commerçant-e-s et artisan-e-s en ville de Genève» (M-1697)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les commerçants en ville de Genève ont connu deux années difficiles en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire;
- que de manière générale, la concurrence d'internet s'est accrue depuis, beaucoup de clients ayant reporté leurs habitudes d'achats chez les commerçants à un achat en ligne;
- que les commerçants doivent gérer par conséquent des stocks d'inventus particulièrement importants ces dernières années;
- que des problèmes de trésorerie en découlent qui mettent parfois en péril les années à venir;
- que la vitalité de notre centre-ville et la diversité de nos commerçants et artisans doivent être soutenus;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 60, p. 9578.

Motion: contre le démantèlement sournois de nos champs
de foire et la mise au ban des forains

- qu'il est nécessaire de renforcer le lien entre les habitantes et les habitants et les commerçants de proximité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à permettre deux jours par an (soit un jour au printemps et un jour en automne) aux commerçantes et commerçants et artisanes et artisans de la ville de Genève de prendre possession gratuitement d'un périmètre du domaine public afin d'y vendre leurs marchandises, sur un trottoir devant l'enseigne ou un autre emplacement à définir;
- à promouvoir cet événement auprès du public;
- à s'associer avec les associations professionnelles concernées pour régler, organiser et promouvoir cet événement.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.)

10. Motion du 23 mai 2022 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Christo Ivanov, Luc Barthassat et Jean-Luc von Arx: «Contre le démantèlement sournois de nos champs de foire et la mise au ban des forains» (M-1695)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que depuis des décennies à Genève, les champs de foire se tenaient à Plainpalais en fin d'année et à Pâques, en hiver, et sur le pourtour de la rade pendant la période estivale, pour le plus grand plaisir d'une bonne partie de la population;
- qu'après avoir vu l'empiètement pour leurs attractions considérablement restreint en été, depuis quelques années, à une maigre superficie adjacente au quai Wilson, les forains sont désormais officiellement déclarés personae non gratae autour de la rade;
- que cette situation est liée à l'intransigeance d'une poignée d'acrimonieux, à qui le Conseil administratif essaie de plaire par pur calcul politique;

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 60, p. 9577.

Proposition: octroi des aides financières du Service social pour l'année 2022

- qu'il en résulte une déliquescence intolérable de l'activité des forains, ainsi que de nos traditions séculaires;
- que l'on assiste à un basculement vers un modèle sociétal rigoriste et à l'instauration progressive d'une sinistrose ambiance qui devrait être à proscrire;
- que nous sommes las de subir les assauts moralisateurs des aseptiseurs sociaux et que pour s'opposer à ces attaques, nous ne suivrons pas l'exemple du philosophe Socrate, qui pour s'exercer à la patience avait opté de prendre une femme acariâtre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le maintien de la durée d'empiètement actuelle des champs de foire sur la rade pendant l'été et à Plainpalais en hiver, en fin d'année et à Pâques;
- d'accommoder raisonnablement les installations foraines éphémères estivales à proximité du quai Wilson et les futures baignades dans la zone pour permettre leur cohabitation simultanée.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.)

La présidente. Le rapport M-1572 A – la première urgence demandée par les Verts – et la résolution R-291, urgence demandée par le Parti socialiste, seront traités demain à 20 h 30. Nous passons maintenant aux renvois directs en commission.

11. Proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 689 238 francs destiné à financer l'octroi des aides financières du Service social pour l'année 2022 conformément au règlement y relatif (LC 21 511) (PR-1517).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Les aides financières du Service social (SOC) sont allouées en Ville depuis 1987 aux personnes reconnues comme bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI), à l'exception des personnes placées en institution.

Proposition: octroi des aides financières du Service social pour l'année 2022

Ces prestations monétaires versées mensuellement directement aux bénéficiaires sont une véritable bouffée d'oxygène pour les retraités et rentiers AI qui vivent dans notre ville en situation de précarité économique en raison notamment de l'augmentation des coûts de la vie, en particulier les loyers et les assurances-maladie. La proportion des dossiers d'aides financières se répartit à hauteur de 60% pour les plus de 65 ans et 40% pour les rentiers AI.

Depuis 2013, près de 700 personnes supplémentaires ont bénéficié des aides financières du SOC. A fin 2021, 5115 personnes sont concernées pour un montant total de 12 737 585 francs.

Couplée au vieillissement de la population, l'aggravation de la précarité produit une augmentation régulière du nombre des bénéficiaires. Si la population de plus de 65 ans en Ville a augmenté de 5% depuis 2013, les bénéficiaires des aides financières ont crû de 15% sur cette même période. Les données du premier trimestre 2022 montrent une accélération de la croissance du nombre de nouveaux bénéficiaires, à un rythme annualisé projeté de +3,5%.

Au surplus, l'adoption par votre Conseil le 16 novembre 2021 du projet de délibération PRD-256 modifiant le règlement relatif aux aides financières du SOC (LC 21 511) a permis d'indexer le barème de ces aides de 8,1%. Pour mémoire, celles-ci n'avaient pas été indexées depuis 2003.

Les contraintes et arbitrages budgétaires n'ont pas permis de reporter toutes les augmentations nécessaires au budget 2022 qui a augmenté de 500 000 francs par rapport au budget 2021. Dans ce contexte, l'effet combiné de l'indexation des barèmes et de l'augmentation soutenue du nombre de bénéficiaires génère un dépassement estimé à 1 689 238 francs sur l'année 2022, sur un budget 2022 voté de 12 656 150 francs.

A fin 2022, le montant des aides financières versées par le SOC devrait ainsi se monter à près de 14,3 millions de francs, soit une augmentation de +13% par rapport à 2021.

Conformément au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) et aux pratiques en vigueur en Ville de Genève, le Conseil administratif sollicite auprès de votre Conseil ce crédit budgétaire complémentaire d'un montant de 1 689 238 francs pour garantir le versement des aides financières aux plus fragiles d'entre nous.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

Proposition: octroi des aides financières du Service social pour l'année 2022

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 689 238 francs destiné à compléter le financement des aides financières du Service social pour l'année 2022 conformément au règlement y relatif (LC 21 511).

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée au compte budgétaire 2022 du Service social, compte

3637.010 Subventions aux ménages (personnes physiques) 1 689 238 francs

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (68 oui).

12. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille N° 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1518).

Introduction

Nichée au cœur du très populaire parc des Bastions, dans l'aile Salève du bâtiment historique, la Bibliothèque de Genève (ci-après BGE) recueille et conserve les trésors du patrimoine intellectuel et culturel genevois depuis 1559. Cette institution de référence est toutefois entravée dans son développement: les conditions pour une conservation et une valorisation respectueuses des collections se sont dégradées tout au long du XX^e siècle et ne sont désormais plus réunies. Des espaces saturés et techniquement vétustes bloquent l'accomplissement d'une mission patrimoniale et culturelle constitutive de la vie en société. Trop longtemps repoussée mais désormais inscrite dans le programme de législature 2020-2025 (p. 23), la rénovation du bâtiment des Bastions est une condition incontournable pour assurer un futur à une institution qui contribue à l'identité genevoise de manière ouverte et pluraliste.

Dans sa feuille de route 2011-2015, le Conseil administratif affirmait le besoin prioritaire d'une rénovation et d'un agrandissement du bâtiment de la BGE aux Bastions et annonçait des études préparatoires à l'horizon 2014. La demande de crédit d'étude sur cet objet échoua toutefois devant votre Conseil en 2012.

Fin 2016, un mandat d'expertise fut confié par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en accord avec la BGE, au bureau CSD pour un audit du bâtiment offrant une analyse précise des risques encourus par les utilisateurs et les collections. Cette expertise a déterminé et quantifié ces risques et identifié leurs sources dans la protection incendie et les installations techniques, notamment électriques, mais aussi dans les problèmes d'ordre architectural qui ne permettraient pas l'intervention des pompiers si le feu se déclarait en sous-sol.

Selon le rapport CSD, «... dans le cas d'un incendie démarré dans un niveau souterrain,... la méthodologie OPAM conclut qu'un accident majeur peut être redouté» (point 5.4., p. 11, rapport CSD du 5 décembre 2016). Aujourd'hui, la Bibliothèque se trouve dans une situation qui n'est donc pas acceptable en termes de risque patrimonial. Son état pourrait impliquer des pertes de collections d'une valeur de l'ordre de 700 millions de francs en cas d'incendie majeur. Rappelons que la valeur totale des collections de la BGE est estimée à plus de 1,2 milliard de francs; leur valeur patrimoniale est donc immense.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Le 16 mai 2018, le crédit de préétude PR-1269 de 500 000 francs a été voté par le Conseil municipal.

La préétude a été menée avec une équipe pluridisciplinaire impliquant des spécialistes des bibliothèques patrimoniales et un architecte expérimenté en matière d'interventions sur des espaces patrimoniaux. Dès le printemps 2020, un constat d'état fut dressé, un projet culturel fut réfléchi tandis que, sur la base du programme des besoins établi à travers des ateliers impliquant les équipes de la BGE, sa direction et les mandataires, scénario et chiffrage de l'opération furent produits.

Eu égard aux risques liés aux conditions de conservation et compte tenu de la saturation des espaces de stockage, la présente proposition doit donc permettre de financer l'étude de rénovation globale du bâtiment des Bastions et de son extension, en s'appuyant sur un concours d'architecture, suivi du développement de l'étude du projet lauréat désigné avec la préparation des appels d'offres avant le dépôt de la demande de crédit de réalisation.

Contexte et historique de l'opération

Institution de la Ville de Genève fondée au XVI^e siècle, la BGE agit en conservatoire d'un patrimoine universel, essentiellement documentaire, dont elle garantit la transmission et la valorisation publique. Emblématiques de cette réalité, les œuvres et manuscrits de Jean-Jacques Rousseau qu'elle abrite sont inscrits au registre «Mémoire du monde» de l'UNESCO. Tout aussi symbolique de l'importance des fonds conservés: la BGE entretient la plus grande collection mondiale de livres anciens et de manuscrits de et sur Voltaire.

En tant que service de la Ville, la BGE est implantée sur quatre sites: le bâtiment des Bastions (ouvert en 1872), les Délices (dès 1954, rénovés en 1993), le Centre d'iconographie (aménagé en 1991 dans un immeuble boulevard du Pont-d'Arve) et la Musicale (à la Maison des Arts du Grütli dès 1990). En outre, la BGE gère la bibliothèque de la villa La Grange.

Par-delà les fonds de référence qu'elle conserve et les pôles d'excellence qui la caractérisent (Réforme, Lumières), la BGE a la responsabilité de préserver, de transmettre, de constituer et de valoriser des collections à la fois imprimées, iconographiques, manuscrites et numériques documentant celles et ceux qui, par leur créativité et leur engagement public ou privé, ont fait et font Genève. Cette collecte reflète la diversité sociale et culturelle de la région: archives ou productions d'intellectuel-le-s, d'artistes, d'auteur-e-s, de savant-e-s, de militant-e-s mais aussi d'acteurs et d'actrices économiques ou sociaux y sont accueillies.

La politique documentaire de la BGE est renforcée par la gestion du dépôt légal cantonal qui lui a été confiée selon la loi du 19 mai 1967 mais dont la République de Genève sut se doter dès 1539.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

La BGE conserve plus de 2 millions d'ouvrages dont 120 000 livres anciens, 4 à 5 millions de documents iconographiques, 140 000 affiches et 50 000 partitions musicales.

La bibliothèque des Bastions: état des lieux

Construite en 1872, fortement transformée en 1905, en 1920 puis dans les années 1936-1937, en 1957 et 1987, la bibliothèque des Bastions, pensée pour abriter 70 000 ouvrages, a fait l'objet d'une densification continue avec construction d'annexes, extensions et subdivisions des étages. Il en résulte une défiguration et une saturation des lieux dictées par l'accroissement régulier des collections. Aujourd'hui, ce sont quelque 1,5 million de documents qui se répartissent sur 10 niveaux, dans des conditions le plus souvent impropres à la conservation (matériaux des structures autoportantes comme des étagères mises en place pour cette densification, hétérogénéité et ancienneté des câblages électriques, absence de régulation hygrothermique et de ventilation avec diffusion de poussières). A ce jour, toutes les mesures préventives possibles ont été prises (détecteurs incendie et inondation, portes et volets coupe-feu, instruments de mesures hygrothermiques, pièges à insectes, plan d'urgence). Elles ne sauraient apporter une solution au problème à elles seules.

De plus, en dépit de dépôts extérieurs aux Bastions et d'une politique de tri et d'élimination stricte de documents sans valeur patrimoniale, la saturation générale des espaces disponibles entrave les conditions d'accueil tant des imprimés que des fonds manuscrits, graphiques ou iconographiques. C'est donc le cœur de mission de la BGE qui est mis en péril.

Pour mémoire, la Cour des comptes a formulé en janvier 2018, dans le cadre de son audit de gouvernance de la BGE, la recommandation N° 7 relative au réaménagement des locaux en lien avec le projet de rénovation du corps central et de l'aile Jura du bâtiment des Bastions par le Canton pour l'Université (projet en cours de réalisation). Elle a notamment recommandé de mettre en œuvre une politique de tri-élimination pour la partie documentaire des imprimés dont la conservation sans limite n'est pas justifiée. Suivant cette recommandation, le Conseil administratif a accepté le principe d'une politique de conservation différenciée des collections le 14 mai 2018. Celle-ci est suivie par la BGE et permet de limiter l'accroissement net des collections (environ 700 mètres linéaires annuels malgré tout).

Il faut également noter que le déménagement prévu en septembre 2019 de la part la plus précieuse des collections de la BGE (environ 120 000 documents manuscrits uniques ou imprimés avant 1850) dans un des espaces des dépôts patrimoniaux du Carré-Vert a été reporté et ne pourra être réalisé à court terme. Vu l'état du bâtiment des Bastions, un incendie pourrait causer des pertes majeures.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Le Conseil administratif, sensible aux risques encourus, a inscrit au budget 2022 la location temporaire d'un dépôt complémentaire sécurisé permettant d'accueillir cette typologie de documents afin de les soustraire aux risques d'un sinistre jusqu'à la mise en service du Carré-Vert. On saisira aisément qu'il s'agit d'une réponse d'urgence justifiée mais partielle: elle ne porte que sur 10% environ des documents patrimoniaux présents dans le bâtiment des Bastions.

Ce projet d'importance pour la Ville de Genève est la réponse aux travaux nécessaires et urgents pour la sauvegarde du patrimoine de la BGE. C'est aussi l'opportunité de renforcer cette institution en lui reconnaissant une mission claire, une orientation à plus-value pour le public genevois et un rayonnement au-delà des frontières de Genève. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les joyaux de cette institution historique dans l'écrin architectural qu'ils méritent.

Durant la préétude, qui a duré d'avril 2020 à décembre 2021, les mandataires en consultance bibliothéconomique et en architecture ont procédé aux différentes vérifications de l'étude de faisabilité et du programme des locaux. Ils se sont appuyés sur les nombreux rapports et analyses existants complétés par des ateliers avec le personnel de la BGE pour aboutir au programme architectural, au schéma de fonctionnement et aux recommandations pour la suite du processus.

Les résultats de la préétude ont été présentés à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui a rendu un préavis favorable le 29 septembre 2021. En complément de plusieurs réserves, il a été demandé que des sondages préliminaires soient effectués au-dessus des courtines. Les deux sondages réalisés entre janvier et février 2022 ont permis de déterminer précisément l'espace qui pourra être réservé pour le dépôt de conservation des collections.

Notice historique

Implanté dans l'un des plus prestigieux jardins publics de Genève, le bâtiment historique des Bastions, constitué d'un corps central et de deux ailes en retour d'équerre, fut édifié entre 1868 et 1872 par Jean Fritel et Francis Gindroz.

L'aile Salève fut destinée à accueillir la bibliothèque, mais également une salle d'exposition qui reçut le nom d'Ami Lullin, grand érudit, insigne bibliophile et directeur de la bibliothèque académique dans la première moitié du XVIII^e siècle.

De composition rigoureusement symétrique, caractéristique du style néo-classique, l'édifice original comporte deux étages sur rez-de-chaussée, deux sous-sols et des combles. Les élégantes façades, parées de molasse, reflètent l'organisation spatiale intérieure d'origine: de vastes espaces à double hauteur abritant des salles hautes et aérées.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Le nombre de volumes ne cessant d'augmenter, l'aile Salève atteignit ses limites de capacité vers 1900, ce qui entraîna l'agrandissement du bâtiment. En 1905 s'achevait l'aile Sénebier, corps conçu par l'architecte Léon Bovy et accolé à la façade sud-est de la Bibliothèque. Le 1^{er} étage reçut la nouvelle salle de lecture alors que le rez-de-chaussée accueillit la salle Ami-Lullin, ample local doté d'un haut plafond soutenu par des colonnettes de fonte. Deux annexes vinrent s'ajouter successivement à l'est, en 1957 et en 1987; l'intérieur fut compartimenté par la construction de nombreuses cloisons et dalles intermédiaires.

Exposé des motifs

La mission de la BGE consiste à perpétuer l'universalité des collections déposées depuis le XVI^e siècle, tout en collectant la mémoire contemporaine genevoise et en assurant la gestion du dépôt légal cantonal.

Rénover le bâtiment de la promenade des Bastions, c'est mettre fin au risque patrimonial, permettre la poursuite de la mission de cette bibliothèque et énoncer ses objectifs et fonctions pour la collectivité.

Ni bibliothèque de lecture publique, ni musée, la BGE, située à côté de la bibliothèque de l'Université, est une institution fondamentale pour la connaissance, en tant que bibliothèque patrimoniale. Elle demeure lieu d'échange pour la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ce lien ancien avec enseignants, chercheurs et étudiants nourrit l'identité de la BGE en tant que bibliothèque d'étude et de recherche.

Il n'en demeure pas moins que sa vocation publique doit être réaffirmée par la mise en place de prestations aisément identifiables et spécifiques sur la base des collections, que ce soit dans les espaces physiques ou numériques. Ces services sont destinés à des publics qu'il faut penser dans leur diversité. La BGE doit construire une offre adaptée à des demandes allant de la recherche à la didactique scolaire, en passant par le loisir culturel ou la construction de communautés virtuelles. La diversité même des collections y engage.

Cette ouverture sur la cité se construit à travers une politique numérique volontariste portée par la Direction du département de la culture et de la transition numérique et la BGE. Le déplacement des collections hors du bâtiment des Bastions vers la future extension permettra de disposer de lieux accueillants, bien équipés et bien conçus à l'attention des publics: à la fois lieu de lecture, de découverte, de séjour et de délassement avec établissement public et mise en valeur des terrasses extérieures. Il s'agit d'y déployer programmation et médiation culturelles, partenariats institutionnels, enseignement ou recherche (salles de conférences ou de rencontres de tailles différentes, salles de travail et de lecture individuelles ou collectives).

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Aujourd'hui, la BGE est faite de sites dispersés. La rénovation des Bastions doit permettre de regrouper toutes les entités de la BGE sous son toit afin de fédérer, de rationaliser et de mutualiser les compétences pour de meilleurs services aux publics.

Rénover les Bastions, c'est donc bien plus qu'une transformation du bâti. C'est repenser l'ensemble d'un service. En rassemblant les équipes, il s'agit de construire un lieu de référence pour la population et le monde académique, centralisant l'activité conservatoire et d'accueil. La BGE y gagnera une identité forte et une efficacité interne, tout en libérant des locaux appartenant à la Ville qui pourront être réaffectés (Centre d'iconographie, la Musicale). En parallèle, la spécificité des Délices est valorisée.

Rénover les Bastions, c'est créer un lieu vivant où l'on parlera d'histoire, de patrimoine, d'art et de culture comme d'information et de citoyenneté dans une configuration spatiale renouvelée, attrayante et fonctionnelle.

En contrepoint, tout en renonçant à se penser comme musée, la maison de Voltaire, lieu mémoriel classé, servira directement ce qui est un des pôles d'excellence de la BGE: les Lumières. Cette maison sera un espace de rencontres inscrit dans la vie du quartier et un réseau institutionnel, un lieu de médiation ouvert aux groupes, aux écoles et un centre de recherche interrogeant les valeurs des Lumières au miroir des sociétés contemporaines.

Cette recomposition spatiale et humaine nécessite de libérer les Bastions des collections stockées dans des conditions inadéquates et la construction d'un nouveau dépôt capable d'accueillir non seulement les fonds actuels, mais dimensionné pour un stockage adéquat jusqu'à l'horizon 2050. Les risques majeurs constatés lors des audits menés sur le site des Bastions entre 2016 et 2017 s'aggravent. Sans transformation des espaces avec mise en place d'un dépôt externe, il sera impossible de faire évoluer les prestations de service.

En conclusion, la vision proposée ici, rendue possible par le projet de rénovation des Bastions et de son extension, qui accueillera le dépôt de conservation, se veut opportunité à saisir pour créer la nouvelle BGE, pensée pour les générations futures. Il s'agit de la valoriser comme institution patrimoniale accessible à l'ensemble de la communauté, lieu de préservation et de constitution des savoirs, espace d'une discussion démocratique à travers les fonds qu'elle détient et qu'elle recevra dans le futur.

En résumé, le financement du concours d'architecture et de l'étude architecturale permettra:

1. de proposer des choix constructifs capables de mettre un terme aux risques liés à la sécurisation des espaces, que ce soit pour les usagers, le personnel ou les collections conservées aux Bastions et dans les autres sites. Rappelons que

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

la valeur totale des collections de la BGE est estimée à plus de 1,2 milliard de francs;

2. de rationaliser la gestion et de faire évoluer les compétences des équipes par le regroupement des forces actuellement réparties entre Bastions, Centre d'iconographie et Musicale sur le seul site rénové;
3. de mettre au service des publics des espaces dotés d'une offre documentaire solide (environ 100 000 documents en libre accès), capables d'accueillir les publics conformément aux missions d'une bibliothèque du XXI^e siècle, qui articule élégance des lieux, plaisir du séjour, de l'étude ou de la recherche, offre de services, médiation et programmation culturelles ou accueils pouvant tirer profit de la présence d'un établissement public adjacent à l'un des plus beaux parcs de Genève;
4. de proposer une solution conforme aux objectifs de préservation, sur un horizon d'environ 30 ans, qui mettra fin à la saturation constatée d'espaces de stockage inadéquats, tout en bénéficiant de l'infrastructure du Carré-Vert pour les parts les plus précieuses des collections.

Programme et descriptif des travaux

A l'occasion de la préétude, le mandataire architecte a reconstitué l'histoire des interventions sur le bâtiment. Cet état des lieux démontre une recherche forcenée d'espaces de stockage par des extensions, mais surtout par une sur-exploitation progressive des volumes par la construction de nombreux niveaux intermédiaires. De ce fait, le bâtiment a été complètement noyauté, ce qui crée des problèmes structurels et d'organisation, outre l'état d'obsolescence dans lequel les installations techniques se trouvent.

Le programme des besoins se résume comme suit:

- bâtiment des Bastions affecté aux services aux publics et au personnel de la BGE avec un peu plus de 6000 m²: accès, accueil, services / espace de médiation publique / espace des services aux publics / administration / sécurité logistique et vie du personnel / collections (libre accès), recherches et valorisation / régie, conservation-restauration et numérisation;
- construction d'un espace de conservation des collections d'environ 16 000 m², étant précisé que le stockage représente actuellement 9500 m² répartis entre les 4 sites précités, mais aussi dans deux locaux sis au Seujet (l'un loué, l'autre mis à disposition par l'Université de Genève) et dans une partie d'un local partagé avec la Bibliothèque d'art et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire sous la plaine de Plainpalais (ex-Swisscom).

Le scénario de faisabilité prend en compte la nécessaire remise en valeur de ce bâtiment à valeur patrimoniale (sis dans le périmètre de protection de la

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Vieille-Ville, secteur sud des anciennes fortifications) en le libérant des dalles intermédiaires ajoutées après 1937 et en réorganisant la distribution intérieure et les circulations verticales pour desservir chaque niveau.

Afin d'assurer une solution durable pour le stockage des collections, il est proposé de reprendre l'idée qui avait fait l'objet d'une autorisation de construire préalable en 2011, à savoir de creuser sous la cour des Bastions. Celle-ci est constituée de remblais des fortifications et appartient à la Ville de Genève. Cette proposition est le fruit d'une réflexion ayant permis de confronter plusieurs scénarios. Ceux-ci ont été élaborés en tenant compte de la masse documentaire à prendre en considération dépassant le million d'unités, de l'accroissement attendu des collections sur un horizon de trente ans et finalement de la modicité actuelle de l'offre numérique, laquelle doit tenir compte de la gestion des droits d'auteurs et voisins qui bloque à ce jour tout libre accès en ligne pour les ouvrages édités après 1890.

La conservation des collections en relation directe avec les espaces de service du bâtiment rénové offre l'immense avantage de limiter les coûts pour la mise à disposition rapide des documents et de permettre les interventions de préservation-conservation nécessaires avec réactivité et dans un esprit écologique.

Surfaces, volumes

La surface de plancher du bâtiment existant de la BGE (SP selon SIA 416) atteint 9939 m².

Le volume bâti correspondant (VB selon SIA 416) est de 44 289 m³.

La surface de plancher et le volume bâti de l'extension pourront varier en fonction du projet qui sera retenu à l'issue du concours d'architecture. Selon l'étude de faisabilité, la surface de plancher est estimée à environ 19 500 m² et le volume bâti à environ 67 200 m³.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Le nouveau bâtiment (dépôt) sera réalisé selon le standard de très hautes performances énergétiques (THPE) et le bâtiment existant devra être rénové selon le standard de haute performance énergétique (HPE) dans le respect de sa valeur patrimoniale.

Le projet constitue une opportunité pour réaliser la transition énergétique de la BGE, potentiellement en lien avec les bâtiments attenants, propriétés de l'Etat

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

(Uni Bastions). Il répondra à l'ambition de la Ville de Genève de devenir «100% renouvelable et 0 émission en 2050» pour les besoins de chaleur et à la stratégie «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins d'électricité.

Les réseaux de chaleur à distance ou, à défaut, une solution de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables locales, seront privilégiés dans l'étude du projet. Les synergies avec les bâtiments de l'Uni Bastions, ainsi que les potentiels solaires, seront exploités de manière optimale.

Un soin particulier sera apporté à l'obtention de conditions climatiques optimales (hygrométrie, température, lumière) et de sécurisation pour la conservation des ouvrages de la Bibliothèque dans les zones dédiées à leur stockage.

Le projet sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

Le texte du cahier des charges du concours d'architecture spécifiera très clairement que l'accessibilité, tant du bâtiment existant que de l'extension, doit être pensée pour tous les usagers et toutes les usagères, sans différence.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06, règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		210 000
10	Relevés, études géotechniques		210 000
101	Relevés	50 000	
102	Etudes géotechniques	100 000	
104	Sondages	60 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		10 456 000
50	Frais de concours		450 000
500	Frais de concours	450 000	
51	Autorisations, taxes		200 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	200 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		200 000
521	Echantillons, essais de matériaux	50 000	
522	Honoraires maquettiste	30 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	120 000	
56	Autres frais secondaires		56 000
564	Expertises	50 000	
565	Frais de voyage	6 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		9 550 000
591	Architectes	5 455 000	
592	Ingénieurs civils	1 500 000	
593	Ingénieurs électriciens	460 000	
594	Ingénieurs en CV et conditionnement d'air	785 000	
595.0	Ingénieurs en installations sanitaires	100 000	
596	Spécialistes en bibliothéconomie	140 000	
596.0	Géomètres	50 000	
596.1	Géologues, géotechniciens	100 000	
596.3	Physiciens des constructions	100 000	
596.4	Acousticiens	100 000	
596.5	Architectes-paysagistes	130 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	50 000	
596.9	Ingénieurs désamiantage	50 000	
597	Ingénieurs en sécurité	200 000	
599	Divers	100 000	

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

599.0 Consultants accessibilité universelle	30 000	
599.6 Ingénieurs environnement	100 000	
599.8 Eclairagistes	100 000	
I. Coût total (HT)		10 666 000
	Arrondi à la centaine (francs)	
B. Calcul des frais financiers		
I. Coût total (HT)		10 666 000
+ TVA 7,7%		821 300
II. Coût total (TTC)		11 487 300
Dont à déduire:		
Crédit de préétude voté le 16.05.2018 (PR-1269, N° PFI 041.018.21)		500 000
III. Total du crédit demandé (TTC)		10 987 300

Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 041.018.23 du 17^e plan financier d'investissement PFI 2022-2033, en page 57, pour un montant de 10 000 000 de francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

La différence entre le montant total du crédit demandé et l'estimation du PFI s'explique par le fait que cette dernière a été établie avant que la préétude ne puisse la confirmer.

Budget de fonctionnement

Une éventuelle variation du budget de fonctionnement de la BGE sera précisée à la suite de la phase d'étude et en vue de la demande de crédit de réalisation.

Charges financières annuelles

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses de la préétude et de l'étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la préétude et l'étude seront amorties en une annuité.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Délai de réalisation

Le concours d'architecture pourra être lancé au printemps 2023 et le projet lauréat désigné fin 2023. La phase d'étude se déroulera de 2024 à 2026 et comprendra la préparation des appels d'offres. Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour fin 2025.

Le début des travaux de construction de l'extension est approximativement estimé à 2027 et celui des travaux de rénovation du bâtiment existant à 2030, après le transfert des collections dans le nouveau dépôt.

Régime foncier

La parcelle N° 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève, est située en zone de verdure, dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville.

Elle comprend le parc des Bastions ainsi que plusieurs bâtiments, dont le bâtiment M98 de 1948 m² contenant la Bibliothèque de Genève.

Elle est grevée d'une seule servitude ne concernant pas ledit bâtiment, servitude non contraignante pour la réalisation du projet.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le Service bénéficiaire est la BGE.

Le Service gestionnaire est la DPBA.

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS (francs)

	Total	%
Gros œuvre	210 000	2%
Frais secondaires et comptes d'attente	906 000	8%
Honoraires	9 550 000	83%
Frais financiers	821 300	7%
Coût total du projet TTC	11 487 300	100%

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT (francs)**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	0	0	0
2023	487 300	0	487 300
2024	3 300 000	0	3 300 000
2025	3 300 000	0	3 300 000
2026	3 300 000	0	3 300 000
2027	600 000	0	600 000
Totaux	10 987 300	0	10 987 300

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Bibliothèque de Genève (BGE)

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	à définir	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	à définir

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	à définir
---	------------------

Proposition: rénovation complète et extension du bâtiment
de la Bibliothèque de Genève

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 987 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de 500 000 francs voté le 16 mai 2018 (PR-1269, N° PFI 041.018.21), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si la préétude et l'étude sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, la préétude et l'étude seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (70 oui).

13. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève, financé par un revenu équivalent correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal (PR-1519).

Préambule

La présente proposition vise à autoriser le département de la cohésion sociale et de la solidarité à engager les dépenses nécessaires à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève en 2022 à hauteur de 200 places supplémentaires. Ces nouvelles dépenses estimées à 5,4 millions seront compensées en intégralité par des revenus d'un montant équivalent en provenance de l'Association des communes genevoises (ACG).

En effet, suite au vote de l'assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022, 6,2 millions de francs au maximum ont été octroyés à la Ville de Genève pour permettre la création de 200 nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Le Conseil administratif salue une décision historique dont l'objectif est de garantir aux personnes sans abri la couverture de leurs besoins vitaux, conformément à la nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA).

Contexte

Depuis 2001, la Ville de Genève déploie un hébergement pour les personnes sans abri durant la période hivernale, du 15 novembre au 31 mars. Pour répondre à leur augmentation, le dispositif a été sensiblement renforcé ces dernières années. Pour rappel, si 3101 nuitées ont été enregistrées durant l'hiver 2001-2002 (du 15 novembre au 31 mars) dans les abris PCi mis à disposition par la Ville, ce ne sont pas moins de 45 438 nuitées qui ont été assurées en 2021.

Depuis le 20 mars 2020, les personnes les plus fragilisées dans leur santé physique et/ou psychique sont hébergées tout au long de l'année dans le Centre d'hébergement de Frank-Thomas qui dispose de 125 places en chambre individuelle, et en surface.

En juin 2020, le Conseil municipal a voté un important crédit de 6,9 millions de francs pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 et à la nécessité de protéger les personnes les plus précaires, mais aussi l'ensemble de la population genevoise, de la propagation du virus.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Grâce aux montants régulièrement votés par le Conseil municipal, les partenaires associatifs subventionnés par la Ville de Genève contribuent de manière importante au dispositif d'hébergement d'urgence. Ces investissements ont permis, durant l'hiver 2021-2022, d'offrir près de 600 places au total, soit un niveau jamais atteint.

Malgré ces moyens importants, le dispositif d'hébergement d'urgence que déploie la Ville de Genève pour l'ensemble du Canton ne permet pas de maintenir un nombre suffisant de places d'accueil à l'année pour répondre aux besoins. Ce constat ressort notamment de l'étude des besoins en matière d'hébergement d'urgence présentée par l'Université de Genève, sur mandat de la Ville de Genève en septembre 2021.

Le 6 décembre 2021, la magistrate en charge de la cohésion sociale et de la solidarité écrivait au président du Fonds intercommunal (FI) pour solliciter une augmentation temporaire des contributions du FI, dans l'attente d'un dispositif pérenne, afin d'ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence, dans la perspective de la fermeture du dispositif du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) au 31 mars 2022, lequel proposait alors 201 places.

A l'occasion d'une conférence de presse commune qui s'est tenue le 28 mars 2022, les acteurs présents – dont le département de la cohésion sociale et de la solidarité et plusieurs partenaires associatifs – ont à nouveau tiré la sonnette d'alarme à la veille d'une diminution annoncée de près de 200 places dans les dispositifs d'hébergement d'urgence. Cette diminution correspond à la fermeture des places en hôtels gérés par le CAUSE et financés jusqu'au 31 mars par la Ville de Genève et du sleep-in de la Servette, installé dans les locaux de la paroisse du même nom, par l'association Caravane sans frontières, financé par des fonds privés et une contribution de la Ville.

Ces fermetures ont mis en évidence le fait que, malgré des investissements importants, les sommes allouées restent insuffisantes pour assurer des ouvertures suffisantes toute l'année.

Au lendemain de ces fermetures, une vague de froid a suscité une véritable prise de conscience. De nombreuses personnes se sont insurgées pour dénoncer la mise à la rue de 200 personnes sans abri.

La séance du comité de l'ACG agendée de longue date au 4 avril 2022 avait précisément pour objectif d'aborder la thématique de l'hébergement d'urgence en présence de M^{me} Christina Kitsos, magistrate en charge de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève. Les différents scénarios de répartition financière entre les communes devaient être présentés sur la base des résultats du rapport de l'Université de Genève qui évalue à près de 730 le nombre de personnes sans abri.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

De son côté, le conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS), M. Thierry Apothéloz, fixait un ultimatum aux communes. A défaut d'un engagement financier de l'ACG d'ici au 5 avril 2022 permettant de rétablir les places d'hébergement perdues, plusieurs mesures seraient prises. En particulier l'avance financière, par le Canton, des montants nécessaires aux associations pour assurer la réouverture des places fermées et le dépôt d'un projet de loi modifiant la LAPSA afin de fixer les modalités de participation de chaque commune en tenant compte de leur capacité financière.

Pour mémoire, la LAPSA vise à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux et ces prestations sont délivrées à titre d'aides inconditionnelles. Fruit de négociations menées entre l'ACG et le Canton, la LAPSA, qui avait été préavisée favorablement par l'assemblée générale de l'ACG, est entrée en vigueur le 6 novembre 2021.

Seule la Ville de Genève avait émis des réserves, considérant que l'absence de clé de répartition financière dans la loi retarderait son application concrète. Si ce mécanisme avait été prévu, il est fort probable que la Ville n'aurait pas été contrainte de fermer à nouveau des places d'hébergement le 31 mars.

Dans un contexte d'urgence, les discussions menées au sein du comité de l'ACG du 4 avril ont principalement porté sur les solutions à mettre en œuvre à court terme pour garantir la mise à l'abri de près de 200 personnes.

A l'issue de ces discussions, le comité de l'ACG a proposé le 6 avril à son assemblée générale l'octroi d'un montant à la Ville de Genève – par l'intermédiaire du Fonds intercommunal – pour financer l'ouverture de 200 places jusqu'à fin 2022.

L'assemblée générale de l'ACG a accepté, le 6 avril, une contribution de 6,2 millions, en sus du million déjà octroyé depuis 2021 par le Fonds intercommunal.

Extension du nombre de places d'hébergement d'urgence en 2022

Au lendemain du vote de l'ACG, les équipes du Service social se sont immédiatement mises au travail et des contacts ont été établis avec plusieurs partenaires associatifs. L'objectif étant de réouvrir au plus vite les places nécessaires tout en tenant compte des contraintes opérationnelles et humaines.

Grâce à l'engagement des associations et des services municipaux, un travail important a été réalisé dans des temps records afin de sélectionner les nouveaux dispositifs et ouvrir au plus vite les nouvelles places d'hébergement d'urgence. Les fonds octroyés par l'ACG permettent ainsi de compléter l'enveloppe annuelle de 10,3 millions dévolue aux dispositifs d'hébergement d'urgence de la Ville.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Le montant de 6,2 millions voté par l'ACG a été estimé sur la base d'un coût moyen de 120 francs par place et par nuit, lequel comprend l'hébergement, deux repas quotidiens (petit déjeuner et dîner) et les ressources humaines nécessaires aux prestations d'appui social ponctuel et de primo-orientation sociale, conformément à la LAPSA. Etant donné la diversité des acteurs de l'hébergement d'urgence et selon les caractéristiques spécifiques de chacun des dispositifs (publics différenciés, coûts de structures, économies d'échelle, etc.), ce coût moyen est naturellement amené à varier.

Les dispositifs financés par l'ACG s'ajoutent donc aux places d'hébergement d'urgence d'ores et déjà financées par la Ville, soit:

Dispositifs existants, financés par la Ville à hauteur de 10,3 millions

- Service social: 125 places pour les femmes, hommes et familles (fermeture du foyer Frank-Thomas en septembre, remplacé notamment par un dispositif d'hébergement en hôtels à l'année);
- Armée du Salut – Le passage: 45 places pour les hommes (à l'année);
- Paidos / Huma 1: 45 places pour les familles (à l'année);
- Carrefour-Rue – Coulou: 20 places pour les hommes seuls (à l'année);
- Aux 6 logis: 10 places pour les femmes seules (à l'année);
- CAUSE: 201 places pour les femmes et hommes (de janvier à mars 2022);
- enveloppe hébergement d'urgence (pour augmentation temporaire de places).

Nouveaux dispositifs (+200 places) financés par l'enveloppe ACG à hauteur de 5,4 millions (de mi-avril au 31 décembre 2022)

- AIMSFLG: 60 places pour les familles (ouvert le 25 avril);
- Service social: 50 places pour les hommes seuls (ouverture prévue dès le 1^{er} juin);
- CAUSE: 40 places pour les hommes seuls (ouverture prévue dès le 1^{er} juin);
- Paidos / Huma 2: 31 places pour les familles (ouvert le 1^{er} mai);
- Armée du Salut: 19 places pour les femmes seules (ouvert le 1^{er} mai).

Il convient de préciser que dans un courrier daté du 19 avril 2022 adressé au Conseil administratif, les présidences de l'ACG et du Fonds intercommunal indiquent que «ne pourront être prises en compte que les places supplémentaires au dispositif prévu, ouvertes à partir du 6 avril 2022 et à concurrence d'un maximum de 200 places».

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Compte tenu de l'ouverture progressive, dès le 15 avril, de 200 nouvelles places maximum, les coûts des dispositifs pour 2022 sont estimés à 5,4 millions, soit près de 800 000 francs inférieurs à l'enveloppe maximale octroyée par l'ACG.

Enfin, il convient de souligner que le coût annualisé de ces 200 nouvelles places – soit une ouverture complète du 1^{er} janvier au 31 décembre – représenterait près de 9 millions. La pérennisation de ces dispositifs au-delà du 31 décembre 2022 nécessiterait donc un financement supplémentaire et pérenne à concurrence de ce montant.

Aspects budgétaires et financiers de l'extension des dispositifs

Pour financer les 200 nouvelles places du dispositif d'hébergement d'urgence jusqu'au 31 décembre 2022, la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité et le Service social devront faire face à des dépenses supplémentaire estimées à 5 359 992 francs, compensées par des revenus équivalents versés par l'ACG.

En francs	Total
30 Charges du personnel	1 438 893
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	516 238
36 Charges de transfert (subv.)	3 404 861
46 Revenus de transfert (subv.)	-5 359 992
Total du crédit supplémentaire	0

Le crédit budgétaire sollicité se répartira entre le budget de la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité et du Service social, pour les rubriques concernées:

Direction du département
de la cohésion sociale

et de la solidarité (DCSS)	Budget 2022 voté	Crédit budgétaire	Budget 2022 ajusté
30 Charges du personnel	4 024 404	73 048	4 097 452
31 Biens, services et autres charges	344 865	0	344 865
36 Charges de transfert (subv.)	11 215 814	3 213 761	14 429 575
Total (francs)	15 585 083	3 286 809	18 871 892

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Service social (SOC)	Budget 2022 voté	Crédit budgétaire	Budget 2022 ajusté
30 Charges du personnel	15 362 350	1 365 845	16 728 195
31 Biens, services et autres charges	4 189 676	516 238	4 705 914
36 Charges de transfert (subv.)	17 298 967	191 100	17 490 067
46 Revenus de transfert (subv.)	-1 350 000	-5 359 992	-6 709 992
Total (francs)	35 500 993	-3 286 809	32 214 184

Solutions d'hébergement pérennes et clé de répartition

En juin 2020, dans sa proposition PR-1411 présentée pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil administratif tout récemment entré en fonction communiquait sa détermination à sécuriser l'accueil des personnes sans abri et trouver des solutions d'hébergement pérennes et adaptées à la situation sociale et sanitaire de notre collectivité.

Le Conseil administratif, pour lui sa conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, s'engageait à trouver les solutions pérennes propres à résoudre la problématique de l'hébergement des personnes sans abri.

Depuis, la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs et la volonté sans faille du Conseil administratif permettent, pour l'année 2022, de doubler quasiment la capacité d'accueil à l'année du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève.

Après l'octroi en 2021 d'un million de francs pour le financement des dispositifs d'hébergement d'urgence de la Ville par le Fonds intercommunal, l'ACG financera donc l'extension des dispositifs à concurrence maximale de 7,2 millions (6,2+1) au total en 2022. Cette décision historique offre un horizon et des perspectives d'avenir aux hommes, aux femmes et aux enfants qui jusqu'à présent dorment dans nos rues.

S'agissant des années 2023 et suivantes, un accord reste à trouver au sein de l'ACG afin de pérenniser ces financements en accord avec l'article 3, alinéa 4 de la LAPSA, lequel prévoit que les communes contribuent au financement des prestations communales.

Tout en remerciant sincèrement les communes genevoises pour cette contribution historique au dispositif d'hébergement d'urgence, le Conseil administratif appelle à pérenniser ces financements dans les budgets communaux 2023 pour garantir, au-delà du 31 décembre 2022, la couverture des besoins vitaux et la dignité des personnes.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à financer l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par un revenu équivalent dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève, correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2022 de la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité, cellule de gestion 50010001 et du Service social, cellule de gestion 50070005, politique publique 57 «Aide sociale et domaine de l'asile» comme suit:

Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité

30 Charges du personnel	73 048 francs
36 Charges de transfert (subvention)	3 213 761 francs

Service social

30 Charges du personnel	1 365 845 francs
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	516 238 francs
36 Charges de transfert (subvention)	191 100 francs
46 Revenus de transfert (subvention du FI)	5 359 992 francs

SÉANCE DU 7 JUIN 2022 (soir)
Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 38 non contre 34 oui.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 45 oui contre 25 non.

(Ndlr: selon le règlement du Conseil municipal, la présidente doit donner la parole à l'auteur avant de faire voter l'entrée en matière.)

La présidente. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent, durant cinq minutes maximum par intervention. Madame Christina Kitsos, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Cette proposition du Conseil administratif est un acte formel, si vous voulez bien, puisque ces 5,3 millions de francs et quelques est le montant que nous sommes censés recevoir de l'ACG pour l'ouverture de 200 places supplémentaires, c'est-à-dire pour l'extension de notre dispositif d'hébergement d'urgence en Ville de Genève.

Pour mémoire, ça fait plus de vingt ans que la Ville de Genève est quasi seule sur cette politique publique. On doit l'engagement très fort pour cette politique déjà à Manuel Tornare mais aussi à Esther Alder, qui l'a vraiment renforcée. Il est vrai qu'en Ville de Genève il y a eu une véritable prise de conscience sur cette problématique, tous partis confondus, puisque plusieurs partis ont soutenu à plusieurs reprises les personnes en situation de sans-abrisme.

En 2021, nous avons reçu 1 million de francs du Fonds intercommunal. C'était déjà un premier pas dans la bonne direction car l'enjeu était et est toujours bel et bien d'arriver à une politique concertée en mutualisant les ressources et les compétences entre toutes les communes.

Le 3 septembre 2021, la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) a été adoptée. Comme j'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, il manquait dans cette loi deux éléments fondamentaux. Le premier, c'était une clé de répartition financière et, le deuxième, c'était une définition claire du périmètre. Pourquoi était-ce fondamental à mon sens d'avoir ces deux éléments dans la loi? Eh bien, tout simplement pour éviter notamment ce qui s'est passé au mois de mars dernier où, comme chaque année, on a dû fermer des places à l'arrivée du printemps. On a toujours en effet été un peu dans cette «politique du thermomètre» qui a largement

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

été critiquée puisque l'idée était plutôt d'avoir des places tout au long de l'année. Depuis 2020, on a des places ouvertes toute l'année – ce n'était pas le cas par le passé. Cela étant, on a toujours priorisé politiquement le fait d'ouvrir davantage de places pendant la période hivernale, période durant laquelle les besoins vitaux étaient particulièrement engagés pour certaines personnes.

Alors évidemment, comme cette clé de répartition financière n'était pas intégrée dans cette loi, eh bien, vous imaginez mettre d'accord toutes les communes sur un mécanisme financier... Il y a des petites communes avec des moyens financiers importants, il y a des plus grandes communes avec une capacité financière plus faible. Certaines communes ont déjà une expérience par rapport à ces publics, d'autres ne se sentent pas du tout concernées. Donc vous voyez la difficulté de trouver un accord entre toutes les communes.

La Ville de Genève a engagé deux études, une première sous la direction du professeur Bonvin de l'Université de Genève afin d'avoir une première série de statistiques sur les publics et le nombre de personnes concernées puisqu'il n'y avait pas de statistiques au niveau fédéral et cantonal sur la situation des personnes sans abri en Suisse et évidemment dans les différents cantons. Le professeur Bonvin et son équipe sont arrivés à un nombre de 750 personnes sans abri environ dans le canton de Genève. Il faut spécifier que ce nombre, c'est vraiment une photographie au temps X et, nous le voyons bien dans notre *reporting*, ce chiffre évolue énormément durant l'année selon les publics.

Aujourd'hui, on en est à 530 places environ, et il faut compter là-dedans les 200 places supplémentaires que nous avons pu ouvrir grâce à l'engagement de l'ensemble des communes genevoises. Cette décision a été prise le 6 avril 2022 à la suite de la fermeture des 200 places du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE). La Ville de Genève a beaucoup été critiquée, notamment dans la presse, au motif qu'elle avait en gros laissé fermer ces places. Ce que je peux dire, c'est que, depuis que je suis en fonction, ce n'est malheureusement pas la première fois qu'on ferme des places; c'est le cas depuis plus de vingt ans. On ferme des places à chaque fois à la fin de mars puisque, comme je vous l'ai dit, on priorise la période hivernale.

Donc à un moment donné, le choix politique est très clair: c'est soit on a trente places ouvertes toute l'année, soit on condense les places sur une durée plus courte mais avec un nombre de places plus important – ces 200 places. Ce sont les arbitrages qui se font, et c'est l'arbitrage que j'ai effectué. Evidemment qu'il peut tout à fait être questionné.

Par rapport à la fermeture à fin mars, certaines personnes ont demandé à aller en dépassement budgétaire... Alors, je vous l'ai dit et je vous le redis, pour moi, ce n'était pas un problème d'aller en dépassement budgétaire, même si on ne peut pas y aller non plus *ad aeternam*. Mais disons qu'on aurait pu effectuer ce choix

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

politique sur une courte durée et je l'aurais fait sans problème. La difficulté, c'est qu'on n'avait pas les lieux ni les ressources humaines puisque ce n'était pas des dispositifs Ville mais des dispositifs associatifs. Telle est donc la raison de cette fermeture.

L'autre point, c'est que la convention que nous avons pour l'utilisation des abris de protection civile (PCi), et qui permet le recours aux collaborateurs et collaboratrices du Service d'incendie et de secours, s'étend jusqu'à la fin du mois de mars. C'est un point sur lequel nous sommes en train de travailler. Nous souhaitons trouver un accord de sorte que cette convention reste valable durant toute l'année et pas seulement pendant la période hivernale comme c'était le cas par le passé.

Le 6 avril 2022, 6,2 millions de francs ont donc été accordés par les communes genevoises avec une majorité très serrée, je crois qu'on peut le dire, pour ouvrir 200 places en plus. Alors peut-être que certaines personnes s'interrogent sur la raison pour laquelle on arrive aujourd'hui à ce crédit de 5,3 millions de francs...

La présidente. Il faudra conclure, Madame la conseillère administrative...

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Oui je vais conclure... Il y a deux points principaux. Le premier, c'est que les communes nous ont expressément demandé de ne pas dépasser les 200 places, le deuxième, c'est que nous avons commencé à ouvrir les places progressivement à partir de la mi-avril alors que l'on avait évalué budgétairement ces montants seulement à partir de début avril. C'est ce qui explique le montant inférieur ici dans cette proposition.

L'objectif est bien entendu de pérenniser en 2023 les dispositifs qui ont été ouverts afin d'avoir un socle minimum de 500 places; et c'est également de pouvoir mettre en place un modèle de gouvernance pour que ce soit désormais non seulement une politique de la Ville de Genève mais aussi une politique de toutes les communes genevoises afin de répondre au mieux au besoin des personnes qui se retrouvent sans abri aujourd'hui à Genève. Pour que l'on puisse formaliser l'intégration de ces revenus et honorer en gros les associations qui se sont engagées pour l'ouverture de ces places, nous demandons aujourd'hui le vote sur le siège. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est bien pour ça que nous voulions renvoyer cet objet en commission. C'est un peu trop facile... Tout est maintenant voté sur le siège. C'est le blocage, c'est le terrorisme de l'Alternative; ce sont des méthodes fascistes, Mesdames et

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Messieurs, ce sont des méthodes fascistes. (*Brouhaha.*) On l'a vu encore tout à l'heure... (*Remarques.*) Oui, vous pouvez dire ce que vous voulez...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur le conseiller municipal. Je vous interromps. Je ne sais pas si vous avez bien écouté mon discours. Les points de convergence que nous devons trouver, avec respect... Donc je suis sûre que vous allez vous le repasser et vous reprendre.

M. Daniel Sormanni. C'est quoi, cette intervention? (*Rires.*) Vraiment n'importe quoi, excusez-moi, Madame la présidente... Justement, si on veut une certaine concordance, il faut que le débat puisse se faire! Un parlement, c'est la palabre.

La présidente. Tout à fait, je vous laisse palabrer...

M. Daniel Sormanni. Or, ici, il n'y a plus de palabre! Il y a le diktat d'une partie.

La présidente. ... mais avec des mots adéquats.

M. Daniel Sormanni. Mes mots sont tout à fait adéquats, Madame la présidente. D'ailleurs, du côté de l'Alternative, ils ne se privent pas de traiter le Mouvement citoyens genevois de raciste, fasciste et homophobe. Or, jamais personne n'intervient pour les faire taire.

La présidente. Eh bien, j'interviendrai...

M. Daniel Sormanni. J'attends de voir... J'attends de voir!

La présidente. ... et je continuerai à intervenir. Donc je vous laisse continuer, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je pourrais continuer peut-être?

La présidente. Oui, j'aimerais bien...

M. Daniel Sormanni. J'aimerais bien aussi... Je pense qu'avec tout ce que vient d'expliquer M^{me} Kitsos, cet objet mérite tout à fait d'aller en commission.

Effectivement, les sans-abris, nous les soutenons depuis de nombreuses années. Je vous rappelle que c'est le Parti libéral-radical qui avait proposé à l'époque de rajouter 1 million de francs dans le budget – je ne me rappelle plus si c'était 2018 ou 2019. L'idée était justement d'ouvrir les places à l'année dans les abris. Et chaque année on revenait nous dire qu'on n'avait pas l'argent pour les ouvrir à l'année... Ensuite, vous aviez voté une proposition du Mouvement citoyens genevois à la suite d'une visite que nous avions faite dans tous les espaces avec mon collègue Amar Madani, votre ancien président. Nous étions allés sur place au Caré et à l'église protestante de l'avenue Wendt. Puis nous avions fait voter ce Conseil municipal. Mais pas sur le siège parce que le Parti socialiste a refusé de le voter sur le siège. Toujours est-il que ça s'est fait en un mois et quelque chose comme 2 millions de francs ont été rajoutés au million de francs qui avait été voté à l'époque au budget pour l'accueil des sans-abris, grâce au Parti libéral-radical, grâce au soutien de ce Conseil municipal mais à la demande du Parti libéral-radical. Et dans quoi on se retrouve chaque année? On nous répond: «Ah non, car malgré tout ça, ça ne suffit pas encore pour ouvrir l'accueil des sans-abris à l'année.»

Alors permettez-moi, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, de demander quand même un certain nombre de détails. Nous voulons savoir pourquoi l'ACG a voté 6,2 millions de francs; vous allez donner quelques explications... Pourquoi ils nous demandent de ne pas dépasser 200 places? Je pense que cela mérite tout à fait un passage en commission.

Mais évidemment, on ne veut pas discuter, on ne veut pas de palabres et c'est pour ça que j'ai tenu tout à l'heure les propos que j'ai tenus et que je les maintiens, Madame la présidente. Parce que justement, pour avoir une politique de concordance, il faut accepter le dialogue. Or, aucun dialogue n'est accepté de la part de l'Alternative et c'est pour ça que nous ne pouvons pas être d'accord avec cette façon de faire, voter sur le siège. Allez hop, 5 millions! Même si c'est financé par l'ACG...

Je pense que ce n'est pas juste et je demande à nouveau que l'on renvoie cette proposition à la commission des finances, comme le bureau l'a d'ailleurs proposé, de façon qu'on en discute, que l'on revienne rapidement mais que l'on ait les détails, et pas seulement de faire le débat ici en séance plénière avec les explications de la magistrature, la limitation du temps et tout ce qu'on va évidemment

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

renoncer à dire... «Vous n'avez pas le droit de faire la palabre parce que c'est comme ça, c'est notre diktat, et c'est notre façon d'imposer notre majorité...» Ce n'est pas comme ça que ça commence, et ça commence très mal, Madame la présidente.

La présidente. OK, je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Madame la conseillère municipale Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Cette proposition du Conseil administratif de crédit budgétaire supplémentaire vise donc à augmenter de 200 places le nombre de places d'hébergement d'urgence. La crise de ce mois d'avril, à la suite de la fermeture des structures d'hébergement, en pleine période de froid, a encore pu convaincre, s'il y en avait encore besoin, de la nécessité d'agir et d'agir rapidement.

Il faut relever que ce Conseil municipal se montre depuis longtemps très sensible à la problématique du sans-abrisme. Plusieurs fois il a même voté à l'unanimité une augmentation des moyens financiers. Depuis plusieurs années également il insiste sur le fait que ce n'est pas à la Ville de Genève de tout faire et de tout payer et demande au Conseil administratif d'intervenir en ce sens auprès du Canton et de l'ACG.

Cette proposition rappelle le contexte, l'historique, l'évolution du nombre de personnes, leur diversité, ainsi que l'investissement et l'engagement de la Ville de Genève de ces dernières années, avec les crédits exceptionnels qui ont été votés, avec le montant de 10,3 millions voté au budget 2022, mais aussi la conviction de tous les bords politiques qu'il faut viser la pérennisation de cette offre. Elle rappelle aussi le nouveau cadre légal de la LAPSA, qui est certes positif mais qui, nous le regrettons, n'a pas précisé le financement respectif par chaque entité.

La magistrate a pu obtenir, et nous l'en félicitons, que l'ACG prenne en charge le paiement des 200 places manquantes dans le cadre d'un crédit exceptionnel de 6,2 millions de francs. Il est vrai qu'il s'agit d'un montant élevé. Cela, de manière générale, justifierait un renvoi en commission, en l'occurrence ici à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin d'approfondir la problématique de l'hébergement, ou à la commission des finances pour analyser le montage proposé. Mais cette fois Ensemble à gauche est d'accord avec la proposition de vote sur le siège.

D'une part parce que la problématique de l'hébergement est connue puisqu'elle a été étudiée de nombreuses reprises à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à travers différents objets, notamment les budgets et

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

les comptes. D'autre part l'enjeu financier est simple: un budget est prévu; c'est le financement qui va nous arriver. C'est donc une opération neutre pour la Ville de Genève. Encore récemment, à l'occasion de l'étude des comptes 2021, il y a eu des discussions au sein des deux commissions. Elles ont permis de poser des questions et d'échanger sur ces questions.

Pour Ensemble à gauche, il faut sortir de ces avancées par à-coups qui ne sont pas décentes pour les personnes vulnérables et précarisées qui ont besoin de ce soutien. Elles ne le sont pas non plus pour les personnes qui sont engagées en tant que professionnels dans ce travail. Par respect pour elles, il faut sortir de cette logique.

Oui, ce financement accordé par le Fonds intercommunal est sans doute une victoire, mais c'est une victoire d'étape. Le plus important est devant nous: il s'agit d'obtenir la pérennisation de ce soutien par l'ACG. Et c'est sur cet objectif que nous devons concentrer notre effort. Nous sommes d'avis qu'une acceptation rapide de ce crédit, encore avant l'été, donnera des conditions plus favorables aux négociations que le Conseil administratif aura avec l'ACG pour la suite. C'est important qu'en tant que Conseil municipal nous soutenions la poursuite de cette démarche. Nous y sommes presque, donc donnons au Conseil administratif les bonnes conditions pour sa négociation en vue du budget 2023 et votons cette proposition rapidement. (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers camarades, chères et chers collègues, depuis maintenant plus de vingt ans la Ville de Genève met en place une politique volontariste en faveur des personnes sans abri. Lancée par Manuel Tornare puis développée sous Esther Alder, cette politique a connu des étapes importantes au cours des derniers mois, tout d'abord avec l'adoption en septembre 2021 de la LAPSA qui a permis d'ancrer dans la loi un accueil inconditionnel pour ces personnes. Nous avons ensuite obtenu la participation financière complète de l'ensemble des communes genevoises. Il convient de le relever car c'est une décision historique.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les communes ont pour obligation de fournir l'hébergement collectif, les repas ainsi que l'hygiène sur place. Elles doivent également mettre en place un appui social ponctuel de premier recours et une orientation sociale pour les primo-arrivants. De son côté, le Canton est en charge des questions de santé.

Si cette loi revêt un caractère historique indéniable, il n'en demeure pas moins que des éléments sont manquants, il faut les souligner: une clé de répartition financière claire et la définition précise des périmètres. Tous ces éléments ont été identifiés par la magistrate Christina Kitsos qui en a fait part à l'ACG, aux

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

députés ainsi qu'au Conseil d'Etat. Toutefois, ces demandes d'ajouts n'ont pas été suivies, entraînant obligatoirement de longues discussions politiques. Loin de rester les bras croisés, la magistrature a travaillé avec les différents partenaires, notamment associatifs, pour offrir un maximum de places. Il a cependant été impossible financièrement de maintenir l'ensemble des places après la saison hivernale. Christina Kitsos en avait d'ailleurs averti l'ACG dans son courrier du mois de novembre 2021, adressé au Fonds intercommunal.

Je rappelle ici que les communes étaient opposées à l'inscription d'une clé de répartition claire et aussi que les communes sont majoritairement dirigées par la droite. Alors quand je vois que certaines personnes se permettent d'accuser la magistrature d'avoir voulu utiliser les personnes sans abri pour obtenir des fonds de la part des communes genevoises, je trouve cela inadmissible. Gouverner, c'est prévoir et c'est bien ce qu'a fait la magistrature, contrairement à certaines communes qui ont voulu bloquer les éléments pour ne pas s'engager sur ces thématiques. Je tiens néanmoins ici à saluer l'action essentielle de Gilbert Vonlanthen, président de l'ACG et magistrat libéral-radical, qui a permis aussi cet engagement des communes. Comme quoi, vous voyez, ce n'est pas difficile de reconnaître l'action d'une personne d'un autre parti quand celle-ci est positive.

En conclusion, nous avons une proposition historique sur laquelle nous devons nous prononcer. Il convient de la valider sur le siège afin que les montants obtenus puissent être rapidement versés à la Ville de Genève, surtout que notre plénum ne pourra modifier ni les montants ni les attributions. Notre rôle est de permettre d'inscrire les montants versés en faveur des personnes sans abri. A noter enfin que cette proposition à somme nulle prévoit également une prise en charge des coûts administratifs induits par la gestion de cette subvention. Les communes prennent donc entièrement leur part. Je vous invite dès lors à voter cette proposition sur le siège. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Depuis 2017 le Parti libéral-radical demande que les autres communes participent financièrement à l'accueil des sans-abris. Cela, je l'ai retrouvé dans les procès-verbaux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Comme l'a dit M. Sormanni, c'est le Parti libéral-radical qui a trouvé le premier million pour un accueil à l'année tel que M^{me} Alder l'avait estimé. Sauf que ce million s'est transformé en 15 millions en l'espace de deux ans... Faute au Covid-19, vous me direz, OK... on a besoin de séparer les personnes, de ne pas les mettre au même endroit, de tenir ses distances – nous y avons tous été confrontés... Mais c'est dû aussi à un refus éthique de mettre les sans-abris dans les abris PCi qui servent justement à abriter les gens. M^{me} Kitsos nous a dit en effet à plusieurs reprises que les personnes sans abri devaient aussi être accueillies en surface.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Quand on a une somme donnée dans un budget, dans une entreprise, on essaie toujours de faire au mieux avec l'argent qu'on a. A la Ville de Genève, on essaie de faire encore mieux que mieux avec l'argent qu'on n'a pas. (*Rires.*) Alors c'est clair que c'est un peu compliqué et que ça demande évidemment des crédits supplémentaires.

Ce qui nous dérange au Parti libéral-radical, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M^{me} Kitsos, c'est la manière dont cela a été fait et dont c'est présenté encore une fois. Pas plus tard qu'au mois de juin de l'année dernière, sauf erreur de ma part, ou en juin 2020, on est venus avec une proposition demandant environ 7 millions de francs supplémentaires pour le Centre Frank-Thomas (*ndlr: la proposition PR-1411*), afin de le mettre à niveau pour l'accueil et ainsi de suite. Sept millions de francs que nous avons dû voter sur le siège pour pouvoir faire de l'accueil, ou le poursuivre puisque tout avait été dépensé à cause du Covid-19. Et là, maintenant on nous demande de remettre 5 359 992 francs comme ça, sans en discuter, alors que l'ACG aurait voté un crédit supplémentaire de 6,2 millions de francs.

Moi, je n'arrive pas très bien à comprendre – et mon groupe a également un peu de peine – si ces 5 359 992 francs nous seront remboursés. Est-ce qu'en effet nous devons ce soir les avancer et qu'après nous aurons un retour sur les 6,2 millions? De sorte que nous aurons les 6,2 millions de l'ACG plus les 5 359 992 francs supplémentaires pour l'accueil des sans-abris pour l'année 2022? Cela voudrait alors dire, par rapport au budget qui a été voté, qu'il y a presque 12 millions de plus pour l'accueil des sans-abris. C'est vraiment un sacré dépassement qu'on nous demande de voter sur le siège encore une fois!

Donc, nous au Parti libéral-radical, sur le siège, c'est non. Nous sommes OK pour un retour en commission de la cohésion sociale ou des finances, mais nous n'allons pas accepter de voter ça encore une fois sans l'étudier. Je le dis parce que j'ai dans ma tête le souvenir des promesses de M^{me} Kitsos qui nous disait qu'elle viendrait nous voir dès qu'elle trouve quelque chose. Mais on découvre après que les journaux ont été prévenus avant nous des solutions. Ça, c'est quelque chose qui nous déplaît relativement fortement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis parce que ce n'est pas de cette manière que nous souhaitons travailler.

Le Parti libéral-radical ne refuse pas l'accueil des sans-abris puisque c'est lui qui a trouvé ce premier million. Le Parti libéral-radical est pour que tout le monde mette la main à la poche; j'en ai la preuve dans les procès-verbaux de commission puisque nous l'avions déjà demandé en 2017. Le Parti libéral-radical, par contre, refuse d'être acculé dans un coin de manière permanente pour valider des projets sans avoir pu en voir le fond. Ce n'est pas normal de se retrouver dans cette situation. Donc, nous vous demandons de renvoyer cette proposition en commission afin que nous puissions la travailler rapidement,

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

quitte à la revoter en juin ou en septembre puisque nous avons encore une session dans trois semaines. Nous pouvons en effet travailler rapidement avec un rapport oral, nous l'avons déjà fait – nous avons prouvé que nous en étions tous capables – ou nous pouvons tout simplement le décider au mois de septembre. Mais pas de la voter sur le siège. Merci.

M. Vincent Schaller (UDC). Je prends la parole au nom de l'Union démocratique du centre déjà pour dénoncer le processus qui a conduit le Fonds intercommunal et l'ACG à voter ce crédit de 6,2 millions de francs. Pourquoi je le dénonce? La politique des sans-abris est un sujet éminemment politique et qui mérite d'être débattu et voté par des instances élues et représentatives. L'ACG est une instance qui n'est pas élue et qui n'est pas représentative. C'est un groupement de maires de communes avec des couleurs politiques aléatoires qui décident, comme ça, de dépenser 6,2 millions de francs pour la politique des sans-abris, sachant que cette dépense ne peut faire l'objet d'un référendum, ou très difficilement puisqu'il faut que plusieurs conseils municipaux s'y opposent. Et encore faut-il que ces communes soient suffisamment habitées pour que leur opposition soit valable.

Donc l'ACG vote sur ce sujet hautement politique dans le dos de la population. C'est absolument inacceptable. D'ailleurs, plusieurs maires de communes genevoises l'ont dénoncé. Je prends l'exemple du conseiller administratif démocrate-chrétien (*ndlr: du Centre*) de Thônex, M. Bruno da Silva, qui regrette la façon dont les choses se sont faites, c'est-à-dire sous la pression. Ces 6,2 millions de francs n'iront pas à l'accueil au parascolaire et c'est autant d'argent qui sera retranché du fonds à la disposition de l'ACG... Le conseiller administratif libéral-radical Pascal Uehlinger – sa commune m'échappe... (*remarque*) –, de Thônex aussi, a même démissionné du Fonds intercommunal, dénonçant un dysfonctionnement majeur, une entorse aux règles de fonctionnement du fonds étant donné que tout a été voté dans l'urgence. Il déplore qu'à la suite d'un chantage sur les réseaux sociaux on ait fait voter sans consulter le Fonds intercommunal et dénonce une gestion catastrophique du dossier par M^{me} Kitsos, et par M. Thierry Apothéloz, en charge au niveau cantonal.

J'aurais préféré mille fois que M^{me} Kitsos vienne nous proposer un crédit budgétaire complémentaire à charge de la Ville de Genève que nous aurions accepté ou refusé. Reporter le poids financier de ces dépenses sur l'ACG est en effet parfaitement inadmissible, cela d'autant plus que l'accueil des sans-abris est une politique certes communale, d'après la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, mais ce n'est pas une politique intercommunale. Il n'y a donc aucune raison que le Fonds intercommunal intervienne dans cette affaire.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

M. Jean-Luc von Arx (LC). Nous y voilà... Vous comprendrez bien, Madame Kitsos, que le problème, ce n'est pas le fond mais la forme. On se retrouve dans la même situation que sur les sujets d'aménagement lorsqu'on doit voter des crédits urgents à toute vitesse, des crédits d'un autre temps, d'une autre époque, Madame Perler – du temps de M. Pagani.

Ce qui est très désagréable et qui rajoute une problématique supplémentaire à votre travail, c'est bien que vous nous présentiez quelque chose en nous demandant de le voter immédiatement comme ça. Vous allez me dire: «On n'a pas eu le temps, il faut faire les choses rapidement...» Alors je crois que le seul message que nous voulons vous donner, c'est que tout le monde a envie de travailler pour créer un dispositif d'hébergement d'urgence mais que, dans ce contexte-là, on ne peut pas vous le voter immédiatement. C'est la raison pour laquelle le Centre rejoindra tout à fait les partis qui ont essayé de vous témoigner leur désapprobation quant à la forme, encore une fois pas sur le fond. Nous souhaitons que cette discussion soit vraiment ouverte. Nous attendions que cet objet soit voté à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous aimerions bien qu'il soit discuté soit à la commission des finances, soit à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. C'est ce que vous demande le Centre. Je vous remercie.

M. Eric Bertinat (UDC). Permettez-moi de revenir sur un aspect qui n'a semble-t-il pas intrigué certains membres de ce Conseil municipal, c'est le calcul du financement opéré par le Fonds intercommunal. Il a débloqué 120 francs par jour et par personne. On retrouve cette somme dans une simple multiplication, et cela permet à la Ville de Genève de financer 200 places supplémentaires.

Or, il y a un mois M^{me} Kitsos nous a expliqué que la Ville de Genève n'aurait finalement pas besoin de ces 120 francs, qu'elle ferait avec moins et que l'argent qu'elle aurait à disposition serait attribué à l'accueil de 80 mineurs et de leurs familles, tous clandestinement installés à Genève.

Ça me pose quand même un problème parce qu'on voit des dissensions au sein de l'ACG – des dissensions graves, il suffit de lire la presse – de la part de Thônex, Satigny ou Hermance. Il y a des déclarations de maires qui se disent intrigués par la manière dont tout cela est fait. Dans ce calcul qui est finalement le calcul principal, la question qui se pose, c'est de se demander combien coûte l'accueil d'un migrant par jour. Ce qu'il en ressort, c'est que c'est une somme de 120 francs, et M^{me} Kitsos nous explique qu'elle va faire avec moins et qu'il y aura de l'argent ainsi disponible pour une autre attribution. Cette autre attribution s'est évidemment faite sans l'autorisation de l'ACG. Les communes paient parce qu'on leur a dit que ces 120 francs étaient nécessaires, mais M^{me} Kitsos nous dit aujourd'hui qu'on va pouvoir faire avec moins.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Donc j'aimerais bien qu'on éclaire cette question parce qu'elle va surgir une fois ou l'autre aussi au sein de l'ACG. C'est la raison pour laquelle je vous demande instamment le renvoi à la commission des finances pour qu'on puisse éclairer ces quelques points qui sont encore un peu nébuleux. Merci.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe des Vertes et des Verts, l'urgence de cette proposition est relativement claire. L'ACG a attribué une somme à la Ville de Genève pour financer l'accueil à l'année. L'accueil à l'année, c'est maintenant car ce n'est pas en hiver qu'on va pouvoir le financer. Nous aurions bien sûr aimé, vu le montant, pouvoir examiner cette question en commission, mais nous sommes relativement convaincus par l'urgence de voter cette somme.

Par ailleurs, ça fait longtemps que notre Conseil municipal demande un cofinancement de cette politique publique par le Canton et les communes genevoises. Ici, on est au tout début d'un engagement, d'un investissement des communes qui va dans ce sens. On est vraiment au tout début parce que c'est une première somme que le Fonds intercommunal a débloquée. Il ne faut pas oublier que le Fonds intercommunal est alimenté également par la Ville de Genève! Donc, on n'en est pas encore à un cofinancement des communes genevoises à hauteur de 6,2 millions de francs. On en est à peu près à la moitié.

Pour nous, l'urgence ici, c'est de renforcer cette politique qui est menée par le Conseil administratif aujourd'hui, c'est de donner un signal clair et fort, un signal politique aussi, au Canton et aux communes pour leur dire que nous soutenons cette démarche du Conseil administratif mais que, ce qui est important pour nous, c'est qu'il y ait une clé de répartition claire de cette charge entre le Canton, les communes et la Ville de Genève. Cette répartition doit normalement être inscrite dans la loi, ou alors elle doit se négocier par une convention. Mais ici, on est vraiment au tout début du financement tripartite tel que nous le demandons depuis de longues années avec d'ailleurs beaucoup d'autres groupes au sein de cet hémicycle.

Peut-être encore juste un mot pour la clarté sur les calculs de M^{me} Richard. Vous transmettez, Madame la présidente, qu'il ne s'agit évidemment pas de cumuler la somme dont nous sommes saisis aujourd'hui et les 6,2 millions de francs. Ce qui a été débloqué par le Fonds intercommunal, c'est bien l'usage que fait la Ville de Genève d'une somme maximale de 6,2 millions de francs. Donc, comme vous pouvez le voir à la page 5 de la proposition, on passe maintenant à un financement global de presque 19 millions de francs pour l'année 2022, ce qui nous permettra aussi d'avoir une idée très claire de ce qu'on peut faire avec cette somme qui est effectivement très importante. A la faveur des considérations que je viens de partager avec vous, le groupe des Vertes et des Verts va voter cette proposition. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Il reste encore MM. Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, M^{me} Paule Mangeat, M. Pascal Holenweg, M^{mes} Patricia Richard, Danièle Magnin et Christina Kitsos. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Rapidement en complément... On a parfaitement le temps de renvoyer ça en commission car ces places ont été ouvertes, Mesdames et Messieurs. Donc je pense qu'on doit faire ce tour en commission, et j'insiste pour le demander à nouveau.

Il faut bien préciser que la loi votée au Grand Conseil, la LAPSA, ne définit aucune répartition entre les communes, vous le savez bien. Elle n'a fait que dédouaner l'État, lui permettre de dire que ce n'est pas à lui mais aux communes de s'occuper de ça. C'est tout ce qu'elle dit, cette loi; elle ne dit rien d'autre, et c'est pour ça qu'elle n'était pas très bonne.

Ce qui est demandé, c'est un accueil à l'année. Nous avons voté des tas de millions à notre initiative, avant vous d'ailleurs, alors je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on ne peut pas faire un tour en commission pour éclaircir tout ce qui a été dit par MM. Schaller et Bertinat, et que je partage.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, pourquoi est-ce qu'on a mis à la rue 200 personnes juste le jour où la neige tombait alors qu'on a soi-disant fait tout plein d'autres actions en dépassement de crédits? «Ah, ce n'est pas nous, c'est le CausE!» Mais c'est la même chose. Je trouve que c'était une mauvaise excuse.

Par ailleurs, les communes qui n'ont pas voulu aller de l'avant dans le canton, ce n'était pas Russin qui est à l'autre bout du canton. Les sans-abris ne vont pas à Russin, ils vont dans les villes... C'étaient des communes suburbaines. Et les communes suburbaines, elles sont dirigées par la gauche. C'est la gauche qui n'a pas voulu prêter main-forte à la Ville de Genève! Ne venez pas dire le contraire. J'insiste, je demande le renvoi de cet objet en commission.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Plein de choses ont été dites. Certaines sont un peu bizarres, bref, passons... Mais ce débat prouve qu'il faut renvoyer ça en commission! Depuis 2017, on n'a pas beaucoup évolué avec ces sans-abris. Je pense qu'il y a peut-être une carence quelque part, et une commission serait capable de trouver une solution équitable pour cet argent, pour les gens, entre les partis aussi puisque chacun veut se tirer le mérite. Vous voyez que je ne fustige ni la droite ni la gauche spécialement, je parle pour tout le monde. Alors aujourd'hui, soyons raisonnables, renvoyons ça en commission, et j'espère ainsi

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

que là on réussira vraiment à clore ce problème. Je vous remercie, Madame la présidente.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je trouve assez fascinant que la droite veuille renvoyer cet objet technique en commission. Pour dire quoi? Fondamentalement l'ACG a fait un choix, celui de nous accorder de quoi héberger 200 personnes supplémentaires. Cet objet est un objet technique; nous devons le voter pour donner l'autorisation au Conseil administratif de dépenser cet argent pour le but qui lui a été confié: l'hébergement de 200 personnes sans abri. C'est un objet purement technique. Il n'y a pas d'idéologie là-dedans. L'ACG nous a accordé un crédit pour dépenser cet argent avec des conditions. L'objet que nous présentons ce soir est la solution pour dépenser cet argent que l'ACG nous a accordé dans un but précis et avec le crédit nécessaire pour l'atteindre. Il n'y a pas à tergiverser, nous allons voter cet objet sur le siège. Il n'y a aucun travail à faire sur cet objet. Les choix faits par la magistrate sont clairs et définis dans le cadre de ce que l'ACG souhaitait pour ce crédit.

Nous pouvons mettre le débat sur la table sur ce qui a été fait ces dernières années pour le sans-abrisme et les raisons pour lesquelles ça n'a pas fonctionné, je pense à tous ces millions votés année après année sans qu'on sache où allait cet argent puisqu'on était en incapacité de déterminer les besoins qu'il couvrait.

On peut reconnaître le travail de la magistrate, M^{me} Christina Kitsos, qui a commandé l'étude Bonvin sur les besoins en matière de sans-abrisme à Genève. Les besoins ont été évalués. La magistrate a souhaité ne pas travailler à l'aveugle sur ce sujet-là. Nous savons ce qu'il va falloir faire ces prochaines années, et à présent nous connaissons les publics et le nombre de personnes concernées à Genève. Nous pouvons travailler à trouver les meilleures solutions possible. Ça ne résout pas le problème de l'urgence, et chaque année nous nous posons à la fin du mois de mars cette question de la fermeture des abris, de la mise à la rue de ces personnes.

Cette année, pour la première fois, de manière précipitée, indélicate et vraiment dans l'urgence, nous avons trouvé une solution. Pas une solution immédiate, une solution avec une dizaine de jours de battement, mais nous avons trouvé une solution pour un hébergement à l'année. Je ne sais pas si vous vous rendez-compte que c'est la première fois – la première fois – que Genève, en concertation avec les communes, arrive à budgéter et à trouver une solution pour un hébergement à l'année. Ça doit être salué! Ça doit être salué extrêmement fermement, avec vigueur. C'est un pas énorme qui a été franchi cette année. Maintenant il faut travailler pour que nous puissions pérenniser ce pas et pour que l'accueil à l'année soit le but ultime à atteindre pour toutes ces personnes qui n'ont pas de toit.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

On a entendu tout à l'heure que c'était une question éminemment politique. Oui, un toit sur la tête, c'est éminemment politique. Oui c'est éminemment politique, ça nous concerne. C'est à nous de trouver des solutions. Faisons-le. Merci. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Pascal Holenweg (S). J'apporte quelques éléments factuels pour répondre aux quelques intervenants qui semblent n'avoir rien compris non seulement à la proposition qui est faite mais aussi à tous les débats que nous avons eus jusqu'à présent, y compris sur la décision de l'assemblée générale des communes genevoises qui était à l'ordre du jour de l'avant-dernière session de ce Conseil municipal puisque ces décisions nous sont toutes soumises.

Personne ne s'y est opposé dans cette salle. Personne ne s'y est opposé dans les quarante-deux communes sur les quarante-cinq à qui cette décision a été soumise. Seules trois communes s'y sont opposées: Thônex, Satigny et Hermance, et elles ne s'y sont même pas opposées sur le fond. Elles ne se sont pas opposées à une participation des communes à l'accueil des sans-abris, ni d'ailleurs à leur propre participation; elles se sont opposées à la méthode utilisée par le Conseil d'Etat, par le Canton, pour intervenir dans un débat qui aurait pu n'être qu'un débat entre les communes toutes ensemble, entre la Ville de Genève et les autres communes.

Il n'y a pas eu d'opposition dans ce Conseil municipal à la décision de l'ACG. Il n'y a pas eu d'autres oppositions que celles de Thônex, de Satigny et d'Hermance. Je ne sais pas combien de sans-abris il y a à Thônex, à Satigny et à Hermance mais, s'il y en a, il est vraisemblable, comme ça a été relevé tout à l'heure, qu'ils viennent passer la nuit en ville de Genève faute de pouvoir la passer dans leur bailliage ou dans leur mandement. C'est la première précision que je souhaitais apporter: nous avons déjà accepté la décision de l'assemblée générale de l'ACG lors de l'avant-dernière session de ce Conseil municipal.

Renvoyer cette décision en commission, c'est un acte parfaitement inutile. La décision a été prise par l'ACG. Mon chef de groupe l'a rappelé tout à l'heure, nous ne pouvons plus rien modifier ni sur le montant ni sur les conditions ni sur les délais. Je ne sais pas de quoi vous voulez discuter en commission, quelque commission que vous choisissiez. Je ne sais pas de quoi vous voulez discuter, car il n'y a plus rien à ajouter à la décision de l'ACG.

Deuxièmement, notre collègue Vincent Schaller estime à juste titre que le débat politique sur l'hébergement des sans-abris ne doit pas avoir lieu à l'ACG

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

mais d'abord dans un parlement avant d'avoir lieu à l'ACG. Ça tombe bien, il a eu lieu dans au moins deux parlements, le Grand Conseil et le Conseil municipal de la Ville, plus les trois parlements qui se sont opposés. Il a eu lieu au Grand Conseil parce que le Grand Conseil a voté une loi. Alors je ne sais pas comment fonctionne le Grand Conseil, mais en principe, quand on vote une loi, la loi est soumise au parlement, sinon ce n'est pas une loi... Et si des députés au Grand Conseil qui siègent au Conseil municipal regrettent que le débat n'ait pas eu lieu au Grand Conseil, la question qu'ils doivent poser, c'est quel boulot ils font au Grand Conseil plutôt que de nous demander de le faire à leur place. Donc il est juste que le débat politique ait lieu dans les parlements et il a eu lieu dans les parlements.

Toutes les villes de gauche, contrairement à ce que disait notre collègue Sormanni tout à l'heure, ont soutenu la proposition faite à l'ACG, qu'elles soient elles-mêmes hébergeuses de sans-abris ou qu'elles ne le soient pas. Ce n'est pas la gauche qui s'est opposée à une participation des communes, ce sont quelques petites communes de droite et, sur les quelques petites communes de droite qui s'y sont opposées, seules trois sont allées jusqu'au bout de leur opposition. Encore une fois, c'est Thônex, Satigny et Hermance, trois communes sur les quarante-cinq.

Enfin, à M^{me} Richard j'aimerais rappeler que le Conseil municipal n'est pas en train d'accorder un crédit supplémentaire au Conseil administratif; il est en train de décider d'utiliser un crédit qui lui a été attribué par l'ACG. On n'est pas à 12,5 millions de francs, on est à zéro. On a 6,2 millions de francs dont on ne va même pas dépenser la totalité. Ça ne coûte rien à la Ville, on ne fait pas un effort supplémentaire en faveur des sans-abris.

Reste le débat politique sur l'hébergement vingt-quatre heures sur vingt-quatre des sans-abris, sur leur accompagnement social, sur la répartition de la couverture financière de leur hébergement. Ce débat va avoir lieu maintenant. L'ACG a annoncé dans la décision qui nous a été soumise qu'une solution était en cours d'étude pour pérenniser le financement de la couverture des sans-abris. Je vous invite à lire avant les séances les documents qui vous sont adressés.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG était à l'ordre du jour de l'avant-dernière session. Je ne sais plus quel était le point de l'ordre du jour, mais c'était le document D-30.104 que nous avons accepté. On peut refaire le débat cinquante fois, même cinquante et une fois. Vous voulez jouer la montre, vous voulez laisser du temps perdu au temps passé; nous voulons, nous, aller le plus loin possible avec une somme qui nous a été accordée. Nous n'avons qu'une seule chose à faire, c'est de l'utiliser pour ce à quoi elle nous a été accordée.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je pense que vous pouvez, Madame la présidente, inviter M. Holenweg à prendre la place de M^{me} Kitsos puisque c'est à elle que j'ai posé ces questions...

Mis à part ça, si le Parti libéral-radical avait su, d'après les calculs de M. Holenweg, que son million de francs se transformerait en 19 millions, qu'on nous demanderait d'en voter plusieurs sur le siège et que notre Conseil administratif n'avait visiblement plus envie de défendre ses projets en commission et de nous expliquer exactement ce qui serait fait avec ces 5 359 992 francs, peut-être que le Parti libéral-radical n'aurait pas cherché ce million à l'époque.

En vingt ans de politique majoritaire de gauche on n'a pas réussi à trouver un accueil à l'année, et vous dites non au groupe qui, lui, a trouvé le premier million qui s'est transformé en 19 millions, lorsque ce dernier demande à ce qu'on renvoie un texte en commission pour avoir tout simplement des précisions et qu'on nous dise ce qu'on va faire avec? Eh bien, nous réfléchirons bien la prochaine fois avant de vous présenter des solutions. Quand nous vous proposons des solutions et demandons à en parler, vous, vous arrivez avec le carnet de chèques signé et on fera ce qu'on voudra... Eh bien non, ça ne marche pas comme ça! (*Commentaire de M. Holenweg.*) Madame la présidente? (*Remarques.*) Madame la présidente... je croyais que c'était moi qui avais la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais tais-toi! Boucle-la un peu!

M^{me} Patricia Richard. Quoi qu'il en soit, au Parti libéral-radical nous sommes quand même choqués par la manière de faire. Si vous n'avez pas trois semaines pour venir nous présenter ce projet qui aurait d'ailleurs dû être prêt il y a longtemps puisque M^{me} Kitsos aurait déjà écrit à l'ACG dès le mois de novembre pour lui demander de participer, eh bien, je trouve ça triste. Voilà, ce sera la conclusion de ce soir; mais sur le siège, ce sera non. Par contre, en commission, ce sera oui.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale Patricia Richard. Je ne vous remercie pas, Monsieur le conseiller municipal Pascal Holenweg... Je passe la parole à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Madame la présidente. J'ai combien de temps, s'il vous plaît? (*Remarque.*) Je croyais qu'il fallait le partager comme au Grand Conseil...

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Je voulais simplement revenir sur cette notion d'urgence. En général, lorsqu'on apprend la sécurité des transactions, lorsqu'on est banquier par exemple, on reçoit des directives sur ce dont il faut se méfier. Et la toute première chose dont il faut se méfier, c'est de l'urgence qui vous fait sauter par-dessus les garde-fous qui sont là justement pour éviter les catastrophes, les malversations et éviter de se faire escroquer.

Moi, je trouve qu'il faut absolument, ne serait-ce que pour cette raison, renvoyer le dossier en commission pour qu'il soit étudié correctement et qu'on sache ce qui est fait de notre argent, de l'argent des contribuables et de celui des communes genevoises. Il ne s'agit pas simplement de faire ce qu'on veut parce que c'est urgent, parce qu'il faut le faire alors que, quand c'était vraiment urgent, les pauvres gens, on les a laissés au froid dans la neige. Je trouve que c'est inadmissible. Merci, j'ai terminé.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je suis atterrée, je dois dire, et cela pour plusieurs raisons. Je ne sais pas si c'est la méconnaissance du dossier, si c'est le fait de ne pas avoir lu cette proposition du Conseil administratif, si c'est de la mauvaise foi ou encore de l'instrumentalisation du dossier à des fins de politique politicienne. Peut-être que c'est un peu tout à la fois. Ce qui est sûr, c'est que, quand on est sincère dans son engagement, ce qui compte, c'est de trouver des solutions au-delà des partis politiques. C'est ce que nous avons voulu faire avec M. Vonlanthen, qui est un libéral-radical, élu de Bernex: nous avons travaillé sur ces différents scénarii. Nous avons travaillé au sein de l'ACG avec des personnes qui représentent différentes couleurs politiques, qui représentent différentes communes. Nous avons voulu trouver une solution. Alors, de venir maintenant piétiner la solution qui a été trouvée, je trouve ça très moche.

Monsieur Schaller, je n'ai pas bien compris l'objectif... Est-ce que c'est de plumer le contribuable genevois pour donner cet argent aux communes riches? Est-ce que c'est d'ignorer la LAPSA, qui a été votée au Grand Conseil et qui inscrit dans le droit un accueil inconditionnel pour toutes les personnes sans abri sur le canton de Genève?

Madame Richard, vous pensez qu'avec un million de francs on peut avoir un dispositif d'hébergement d'urgence digne de ce nom? Ou alors, c'est juste parce que vous voulez qu'on dise: «Bravo, le Parti libéral-radical a soutenu un million de francs supplémentaire!» Bon, eh bien, je peux vous le dire, je l'ai dit, c'est très bien que le Parti libéral-radical se soit engagé. Mais là, aujourd'hui, on n'est pas en train de dire qui fait bien ou qui ne fait pas bien. On est en train de dire qu'on veut avancer avec un socle minimum de 500 places pour toutes les personnes concernées – des femmes, des hommes, des enfants qui sont régulièrement à la rue dans nos rues genevoises.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Quand je suis arrivée en fonction, on avait un budget de 13,6 millions de francs, pas d'un million. Je ne sais pas où vous êtes allée chercher ce chiffre? On avait un budget de 13,6 millions de francs. (*Remarque.*) Le crédit extraordinaire de presque 7 millions de francs qui a été demandé, c'était pour répondre aux besoins du dispositif qui avait été mis en place pendant la période de la pandémie, notamment à la caserne des Vernets. C'était ça, ce crédit supplémentaire. A la suite de cette pandémie, on a eu l'opportunité d'avoir l'hébergement de Frank-Thomas qui comptait 120 places en surface, et ce foyer est resté ouvert toute l'année. Il fonctionne encore.

M. Bertinat dit qu'avec cet argent on va faire autre chose... Alors je ne sais pas, je trouve cela très grave car ce sont des propos mensongers...

La présidente. Je vous rappelle, Madame la conseillère administrative, que vous vous adressez aussi à la présidente...

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Oui, Madame la présidente, vous transmettez à M. Bertinat que ses propos, je les trouve très graves. Moi, je n'aime pas forcément parler des personnes, mais je pense qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont. Les propos qui ont été tenus sont graves. Alors bien sûr qu'il y a le jeu politique, mais on ne peut pas dire non plus n'importe quoi. On doit avoir un minimum de sérieux! Ce n'est pas possible autrement, on ne peut pas travailler comme ça. (*Remarques.*) On ne peut pas dire que ces montants seront octroyés à d'autres activités. C'est très grave de dire ça. Ce sont des propos mensongers, et franchement on ne peut pas travailler dans ces conditions. (*Remarques et applaudissements.*)

L'ACG a décidé de participer à cette politique. Elle l'a décidé pour répondre à ses obligations légales. C'est une décision de l'ACG. La Ville de Genève s'est montrée présente pour ouvrir 200 places le plus rapidement possible, et il faut saluer le travail énorme de l'administration pour pouvoir ouvrir ces places dans des délais si courts ainsi que l'engagement du tissu associatif, qui est très important en ville de Genève.

Je déplore donc cette ligne incohérente, incompréhensible et injuste surtout de la part de personnes qui se disent en faveur de cette politique. Je n'aimerais pas qu'on instrumentalise ce dossier. Je pense qu'aujourd'hui, en 2022, une grande avancée a pu se faire avec une véritable prise de conscience. Comme ça a été dit par Ensemble à gauche, c'est une victoire d'étape. Maintenant, ce qui est important, c'est vraiment que l'on soit toutes et tous unis pour pérenniser ces dispositifs et faire en sorte d'avoir une véritable politique publique en faveur des personnes sans abri qui soit partagée par l'ensemble des communes et par le Canton. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je rappelle que la liste est close. Donc, Madame Patricia Richard, pourquoi vous avez appuyé?

Une voix. Mise en cause!

La présidente. Alors moi j'estime que non. Il a été répondu et maintenant on va passer au vote, si vous voulez bien. Et même si vous ne voulez pas, d'ailleurs.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 35 non contre 32 oui.

(Ndlr: la présidente oublie de faire voter la discussion immédiate.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 37 oui contre 35 non.

Une voix. Troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (33 oui contre 36 non).

La présidente. Le troisième débat se déroulera lors d'une prochaine séance. Je passe au point 22ter. Il s'agit d'un nouveau renvoi direct en commission.

14. Proposition du Conseil administratif du 18 mai 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'approbation du projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307 Cité universitaire, adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984, situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont (PR-1520).

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications sous la forme du rapport explicatif ci-après:

Situation et contexte

Le plan d'aménagement (ancienne dénomination du plan localisé de quartier (PLQ) N° 27 597-307, adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984, est situé dans le quartier des Crêts-de-Champel, sur le plateau de Champel, sur le territoire de la Ville de Genève secteur Plainpalais. Il se situe en zone de développement 3.

Son périmètre, délimité par l'avenue de Miremont, l'avenue Louis-Aubert et le chemin Edouard-Tavan, concerne les parcelles actuelles N^{os} 3241, 3342, 3343, 4213, 4214, 4215 et 4216 (sachant que depuis l'adoption du plan d'aménagement précité, plusieurs mutations parcellaires ont eu lieu). Il comprend les bâtiments de la Cité universitaire de Genève, des équipements sportifs propriété de l'Etat de Genève, deux maisons de maître, propriété de l'Etat de Genève pour l'une et de la Ville de Genève pour l'autre, ainsi qu'un immeuble, propriété de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG).

Le site se trouve à une vingtaine de minutes à pied des HUG et à une dizaine de minutes à pied du parc Alfred-Bertrand, avec de nombreux commerces et équipements aux alentours: écoles, collèges, cabinets médicaux, lieux de culte, banques, centres sportifs.

L'arrêt des TPG Crêts-de-Champel situé au nord du site dessert directement le centre-ville de Genève en passant par la gare du Léman Express Genève-Champel avec la ligne 3, et la gare Léman Express des Eaux-Vives avec la ligne 21.

PLQ N° 27 597-307: objectifs et état de réalisation

Le plan d'aménagement N° 27 597-307 adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984 prévoit la réalisation d'un bâtiment d'un gabarit de R+7+S au

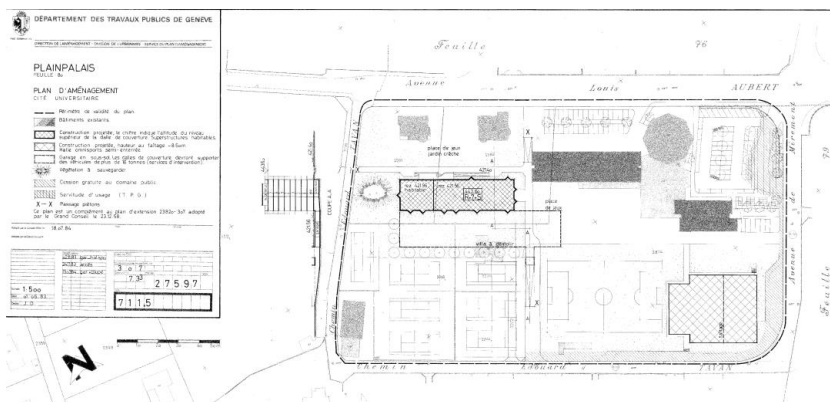
Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

nord, perpendiculaire au chemin Edouard-Tavan, et d'une halle omnisports semi-enterrée au sud, à l'angle du chemin précité et de l'avenue de Miremont. Plusieurs bâtiments existants sont également figurés sur le plan d'aménagement, sans que ce dernier ne prévoie leur maintien dans leur gabarit, implantation et/ou affectation.

Il prévoit également un parking souterrain dont l'accès s'effectue depuis le chemin Edouard-Tavan. Trente-trois places de stationnement voiture sont représentées sur le plan le long de l'avenue Louis-Aubert, de même que 44 places à l'angle des avenues de Miremont et Louis-Aubert. La végétation à sauvegarder se situe entre le chemin Edouard-Tavan et le bâtiment projeté. Une cession gratuite au domaine public est prévue le long d'une partie des avenues de Miremont et Edouard-Tavan, ainsi qu'une servitude d'usage en faveur des TPG et un passage piéton dans la partie nord de l'avenue de Miremont et entre le bâtiment existant (bâtiment B) et le nouveau bâtiment (bâtiment C).

Le plan d'aménagement N° 27 597-307 a été entièrement réalisé.

Le plan d'aménagement N° 27 597-307 est un complément au plan d'aménagement N° 23 820-307 adopté par le Grand Conseil le 23 décembre 1958 et actuellement caduc, lequel définissait les implantations et les hauteurs des premiers bâtiments de la résidence universitaire, figurant sur le plan d'aménagement N° 27 597-307 en tant que bâtiments existants, avec deux bâtiments de gabarits différents: l'un situé à l'est du périmètre d'un gabarit de R+14 (bâtiment A ci-dessous) et l'autre situé au nord, d'un gabarit de R+6 (bâtiment B ci-dessous), articulés autour d'une galette sise le long de l'avenue Louis-Aubert.



Plan localisé de quartier 27 597-307

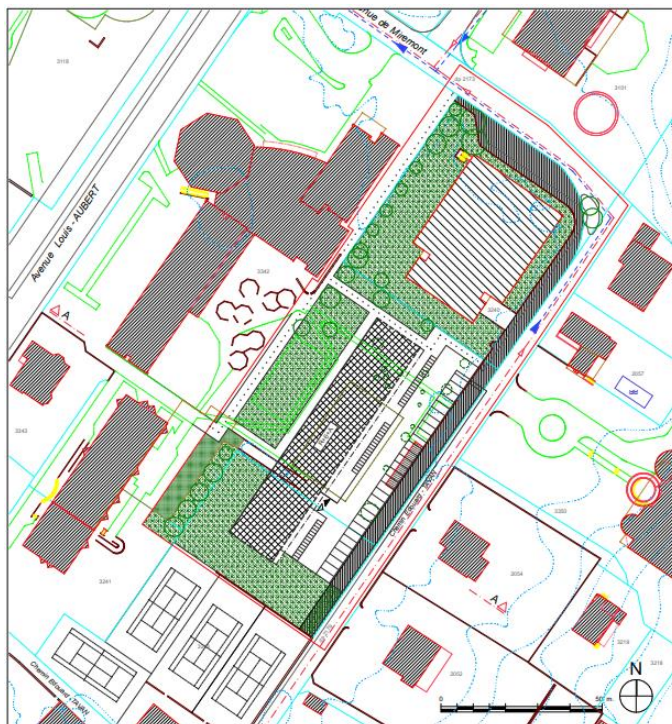
Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

Le 5 mai 2005, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire de la Ville de Genève N° 29 321-610, lequel fixe le degré de sensibilité (DS) III aux parcelles comprises dans le périmètre du plan d'aménagement précité.

Le plan N° 27 597-307 a été modifié pour partie par le PLQ N° 29 412-307 situé au chemin Edouard-Tavan et portant sur l'extension de la Cité universitaire, adopté par le Conseil d'Etat le 22 août 2006.

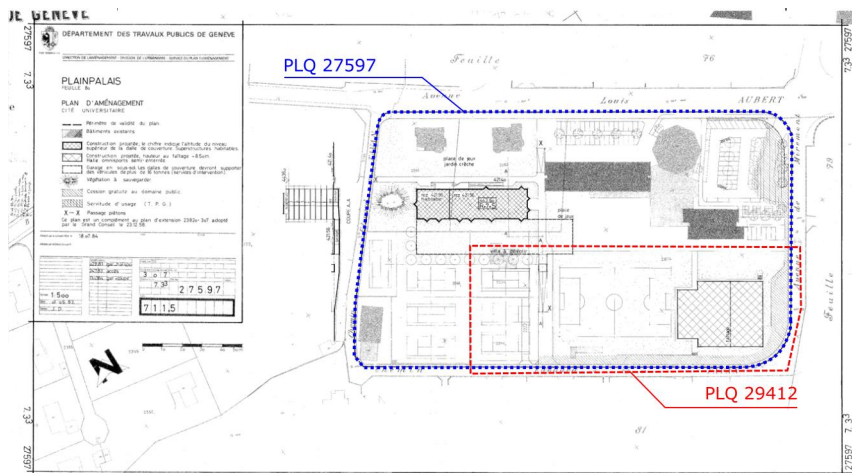
Le PLQ N° 29 412-307 prévoit la réalisation, le long du chemin Edouard-Tavan, d'un bâtiment de gabarit R+7+A affecté à du logement pour étudiants. La salle omnisports est représentée en tant que bâtiment existant. Trente places de stationnement voiture à destination des étudiants et des visiteurs et employés sont prévues en surface le long du chemin Edouard-Tavan. Une cession gratuite au domaine public est projetée le long de ce chemin et de l'avenue Miremont, afin de les élargir au profit des piétons et des cycles. Ce PLQ fixe le DS II aux parcelles comprises dans son périmètre.

Le PLQ N° 29 412-307 a été entièrement réalisé. Il n'est pas concerné par l'abrogation proposée.



Plan localisé de quartier 29 412 adopté le 22 août 2006

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»



Périmètre du plan d'aménagement N° 27597-307 et du PLQ N° 29412-307

Historique de la demande

Depuis plusieurs années, le conseil de la Fondation de la Cité universitaire de Genève (FCUG) se questionne sur l'avenir de son parc immobilier et sur le besoin de satisfaire la demande de logements étudiants en forte croissance.

Après l'adoption du PLQ N° 29412-307 le 22 août 2006, ayant débouché sur la construction d'un bâtiment parallèle au chemin Edouard-Tavan, le FCUG a décidé de planifier les grandes étapes de rénovation des bâtiments à l'origine de la Cité universitaire, résultant de la mise en œuvre du plan d'aménagement N° 23 820-307 (bâtiments A et B plus haut cités). En effet, ces bâtiments qui datent de presque 60 ans ne répondent plus aux standards tant sociaux qu'économiques du logement étudiant actuel.

Le FCUG souhaitant entamer ce processus de réhabilitation par le bâtiment B précité, une étude de faisabilité a été élaborée pour analyser les différences entre une rénovation dudit bâtiment existant, avec la possibilité de le surélever de deux étages ou une opération de démolition-reconstruction.

La FCUG a organisé en 2019 un concours d'architecture à un degré sur invitation. Le projet lauréat propose la démolition du bâtiment B actuel et la réalisation en lieu et place d'un bâtiment haut de 43 m et de 14 étages sur rez-de-chaussée, soit le même gabarit que l'actuel bâtiment A (réalisé en

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

1963 en même temps que le bâtiment B) ainsi que la requalification du rez-de-chaussée et des espaces extérieurs à l'endroit du projet (notamment avec la suppression des deux tiers du stationnement actuel).

Le projet a été présenté à la Commission d'architecture ainsi qu'à la Commission d'urbanisme, lesquelles se sont prononcées favorablement sur le projet, notamment s'agissant de la dérogation à la hauteur de 27 m, le projet présentant une hauteur de 43 m.

Afin de permettre la réalisation du projet lauréat, il est nécessaire d'abroger le plan d'aménagement N° 27 597-307.

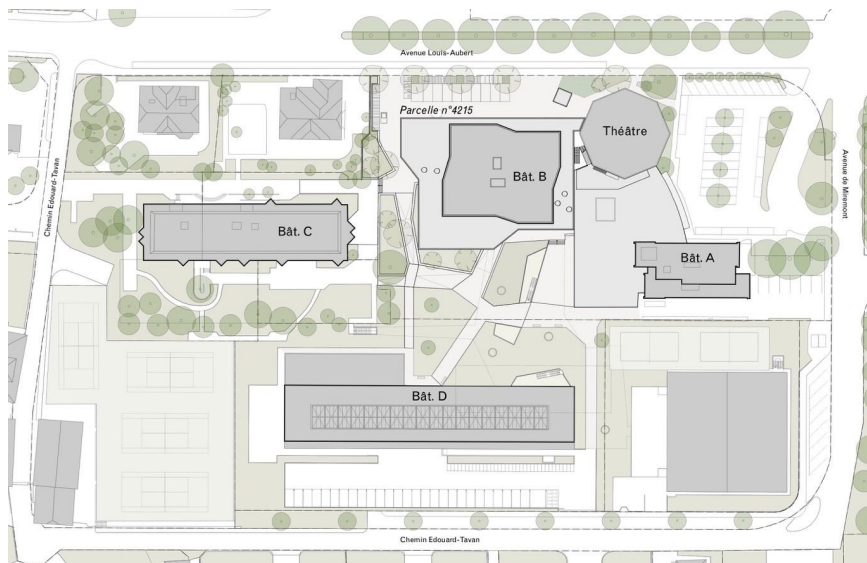
Vu le contexte urbanistique déjà bien défini du secteur et la maîtrise foncière publique et parapublique (Etat de Genève, Ville de Genève, CPEG) et vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (RSG L 1 35; ci-après LGZD), l'établissement d'un nouveau PLQ n'est pas opportun. L'ensemble des contraintes pourrait être traité au stade de l'autorisation définitive au sens de l'article 2, alinéa 2, lettre c LGZD qui devra être assortie de conditions d'aménagements au sens de l'article 2, alinéa 3 LGZD.

Situation future

Le FCUG souhaite déposer une requête en autorisation de construire définitive afin de réaliser le projet lauréat du concours, ce qui permettra de répondre aux attentes actuelles des étudiants en matière de logement ainsi qu'aux exigences environnementales d'aujourd'hui.

Le nouveau bâtiment issu du concours actualisera la composition du projet originel de 1958 tout en restant dans sa logique, deux volumes reliés par une galette urbaine, décalés et gravitant autour du pivot central qu'est le bâtiment octogonal du théâtre.

Il tire parti de sa position sur les Crêts-de-Champel en organisant les nouveaux logements étudiants en hauteur. Outre l'avantage de profiter des vues dégagées sur le paysage proche et lointain, l'emprise réduite du bâtiment permettra d'ouvrir la cour de la Cité universitaire vers la ville. Grâce à sa position au nord de l'ensemble, ses ombres portées toucheront principalement la route. Le matin, le soleil pourra éclairer la crèche sise sur la parcelle 3343 et le soir c'est le jardin central qui sera ensoleillé. Le redimensionnement du vide entre le bâtiment déjà réalisé et situé à l'ouest du périmètre, parallèlement à l'avenue Louis-Aubert (bâtiment C ci-dessous), et le futur bâtiment issu du concours permettra de requalifier l'entrée dans la cour de la Cité universitaire.

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

Plan futur de la Cité Universitaire et parcellaire. Source: LRS

Conformité avec la planification directrice cantonale et communale

Le plan directeur cantonal (PDCn) 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, dont la première mise à jour a été adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée le 18 janvier 2021 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), identifie le périmètre concerné comme destiné à la densification différenciée de la couronne urbaine et renvoie à la fiche A02 du schéma directeur cantonal. Cette fiche, intitulée «Poursuivre la densification de la couronne urbaine», invite à poursuivre la densification différenciée de la couronne urbaine en réalisant les potentiels restants avec comme effets escomptés d'augmenter le nombre de logements étudiants tout en contribuant à une utilisation optimale du sol et en veillant à ce que cela contribue au développement de quartiers durables.

Le plan directeur communal de la Ville de Genève (PDCom) 2020 adopté le 16 septembre 2009 par le Conseil municipal et approuvé le 14 octobre

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

2009 par le Conseil d'Etat n'indique pas de recommandations particulières pour le périmètre en question.

Le plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève adopté par le Conseil municipal le 20 février 2007 et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 février 2008 localise le périmètre dans le secteur 2.3. Dès lors, dans le cadre des futures requêtes en autorisation de construire, un minimum de 80% de logements et un minimum de 40% d'espaces verts doivent être respectés.

L'abrogation du PLQ N°27 597-307 ne contrevient ainsi ni aux objectifs du PDCn 2030 dans sa première mise à jour ni à ceux du PDCom de la Ville de Genève. Elle ne va pas non plus à l'encontre des objectifs du PUS.

Degré de sensibilité OPB

L'abrogation proposée ne concerne pas les degrés de sensibilité OPB (DS OPB), dans la mesure où le PLQ N° 27 597-307 ne fixe pas les degrés de sensibilité, ces derniers étant fixés par d'autres plans d'affectation, à savoir le plan d'attribution des DS N° 29 321-610 et PLQ N° 29 412-307.

Commentaires du Conseil administratif

Le contexte urbanistique de la Cité universitaire est bien défini: la maîtrise foncière totale en mains publiques (essentiellement Etat de Genève et une parcelle Ville de Genève) ainsi qu'une parcelle en mains de la CPEG. De plus, ce contexte est déjà entièrement réglé par les PLQ successifs (23 820 en 1958, 27 597 en 1984 et enfin 29 412 en 2006) complètement réalisés.

Il s'agit dans le cas présent d'une opération répondant à un besoin de construire davantage de logements pour étudiants qui répondent aux standards actuels en la matière, ainsi qu'à la demande croissante de logements pour étudiants. Un concours d'architecture à un degré sur invitation, organisé en 2019 par la FCUG, a permis d'établir un projet d'ensemble qui prévoit la démolition du bâtiment B actuel et la réalisation, en lieu et place de celui-ci, d'un bâtiment de 14 étages sur rez-de-chaussée (soit 43 m, c'est-à-dire le même gabarit que l'actuel bâtiment A datant de 1963), permettant ainsi de mettre à disposition plus de 70 lits supplémentaires.

Il convient encore de relever que les deux Commissions d'architecture et d'urbanisme ont émis des préavis favorables, notamment sur la dérogation à la limite de hauteur de 27 m et vu les prérogatives de la Commission d'architecture au sens de l'article 11 de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05 - LCI). Par ailleurs, la CPEG, propriétaire inclus dans le périmètre du

Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»

PLQ à abroger, est également favorable à l'abrogation du PLQ 27 597 du moment que ses droits seront préservés.

Finalement, le Conseil administratif est favorable à l'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307, adopté le 18 juillet 1984 par le Conseil d'Etat, dans la mesure où la FCUG s'est engagée dans son courrier du 24 mars 2022 à réaliser l'intégralité du projet des aménagements extérieurs simultanément à la reconstruction du bâtiment B.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

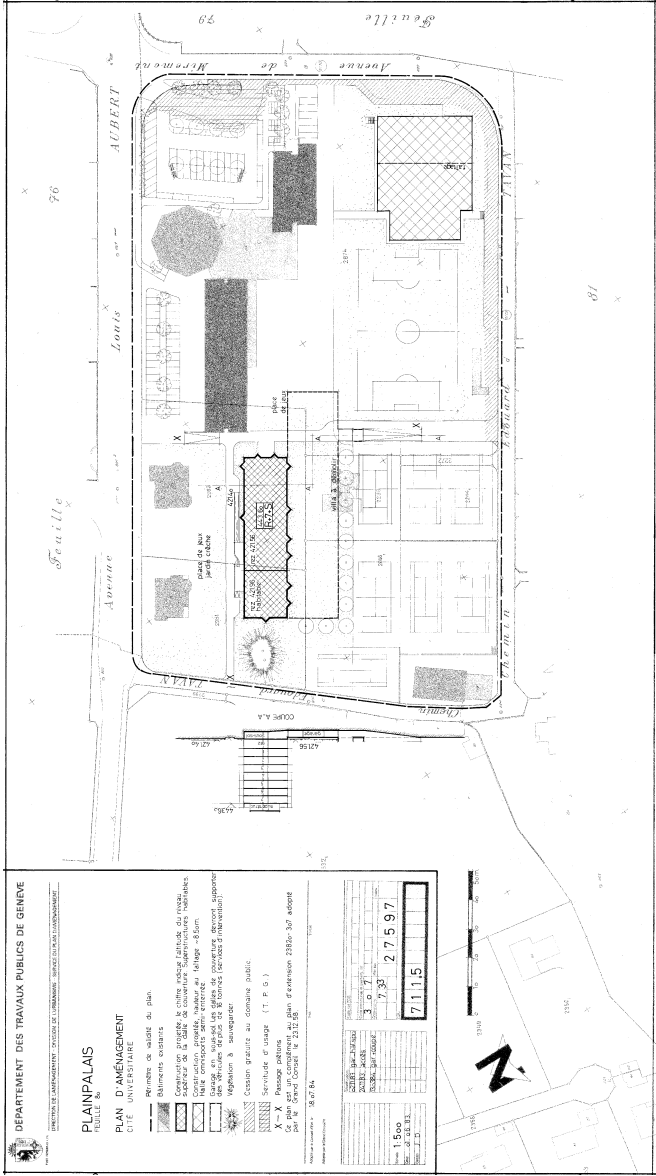
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307 situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont.

Annexe: plan localisé de quartier N° 27 597

SÉANCE DU 7 JUIN 2022 (soir)
Proposition: projet d'abrogation du plan localisé
de quartier «Cité universitaire»



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (67 oui).

- 15. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 juin 2020 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Dorothée Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Oriana Brücker, Christel Saura, Olivia Bessat, Roxane Aubry, Dalya Mitri Davidshofer et Paule Mangeat: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence» (PRD-275 A/B)¹.**

La présidente. Je vous rends attentifs et attentives à l'objet du vote. Le vote porte sur l'article unique du projet de délibération, tel qu'amendé par la commission et refusé par une majorité de la commission. Je vous lis le projet de nouvel article 131bis Contribution financière aux groupes du Conseil municipal: «Une contribution financière annuelle n'est allouée aux groupes du Conseil municipal que pour autant que le parti, l'association ou le groupement ayant déposé la liste dont le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées par la loi sur l'exercice des droits politiques et en particulier son art. 29A.»

Troisième débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme on l'a déjà dit lors des débats précédents sur cet objet, il n'y a aucune nécessité d'inscrire un article de loi dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM). La loi, c'est la loi; elle s'applique évidemment obligatoirement à la municipalité et il n'y a aucune nécessité à la réinscrire une deuxième fois.

Bien sûr que, lors du dépôt de ce projet de délibération de l'inénarrable Pascal Holenweg – vous lui transmettez, Madame la présidente –, lui, il en voulait plus... Il fallait la ceinture, les bretelles, les godasses, le pognon, se mettre à poil pour obtenir cette subvention. Ça paraissait évidemment impossible compte tenu du fait qu'on ne peut aller au-delà de ce que demande la loi.

Par conséquent, une fois de plus, c'est du verbiage, ça ne sert à rien. C'est juste pour montrer que c'est comme Omo, qui lave plus blanc que blanc, comme disait Coluche. (*Remarques.*) Non mais, les spécialistes du greenwashing, les champions du monde de l'Alternative! Ils veulent enfoncer les portes ouvertes afin de montrer qu'ils sont soi-disant les meilleurs! Mais ça ne sert à rien! C'est du verbiage inutile, c'est du papier inutile, ce sont des paroles inutiles. Ce sera non à ce projet qui ne sert à rien puisqu'il s'agit simplement d'appliquer la loi que tout le monde applique. J'ai dit.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapports, N° 58, p. 9342.

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Ce troisième débat est obligatoire puisqu'il s'agit d'un projet de délibération portant sur notre règlement, cela étant il n'y a rien de nouveau. Pour le Parti libéral-radical, il n'y a aucun nouvel élément depuis la dernière fois. Comme vient de le rappeler mon collègue Sormanni, il s'agit d'une loi que nous devons appliquer. Une loi s'applique, point à la ligne. Aller rajouter des surveillants pour surveiller l'application des lois est absolument inutile et coûteux; c'est une perte de temps et d'argent, et comme nous avons maintenant une demi-heure de moins de séance, je n'en dirai pas plus. Non, c'est non.

M. Pascal Holenweg (S). Je ne serai pas beaucoup plus long que ma collègue Florence Kraft-Babel. On n'inscrit pas un article de loi dans le RCM, on pose une condition à l'octroi d'une subvention.

Actuellement, la Ville de Genève subventionne les groupes du Conseil municipal; elle le fait sans aucune condition. On ne propose que d'inscrire une condition à l'octroi de cette subvention et, cette condition, c'est le respect de la loi cantonale, c'est-à-dire le fait de transmettre les comptes de campagne des groupes et des partis politiques. On ne va pas plus loin.

Ce n'est pas une ambition exorbitante que de demander aux groupes du Conseil municipal de respecter la loi cantonale, et ce n'est pas non plus une condition exorbitante que de demander que cette condition soit posée à l'octroi aux groupes et aux partis municipaux d'une subvention, c'est-à-dire un don d'argent de la Ville de Genève, de ses habitants et de ses contribuables. Nous vous invitons donc à voter oui à cette condition à l'octroi d'une subvention.

M. Vincent Schaller (UDC). J'interviens au nom de l'Union démocratique du centre. La problématique du subventionnement des partis que M. Holenweg veut monter en épingle ce soir doit être relativisée. Nous avons en Ville de Genève, comme au niveau cantonal et fédéral, deux institutions: le référendum municipal et l'initiative municipale. Ce sont deux institutions qui rendent totalement aléatoire le pouvoir de l'argent dans la politique communale.

Depuis deux décennies, le Parti socialiste occupe une place prépondérante au Conseil municipal et au Conseil administratif. Il truste toutes les présidences de toutes les fondations publiques de la Ville de Genève, et on ne compte plus les cadres employés de la Ville de Genève issus du Parti socialiste. Bref, le Parti socialiste de la Ville de Genève croule sous les contributions financières, le Parti socialiste croule sous les jetons de présence, le Parti socialiste croule sous les versements, subventions et indemnisations en tous genres de la Ville de Genève.

M. Luc Barthassat (HP). On appelle ça le ruissellement...

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

M. Vincent Schaller. Est-ce que nous devons pour autant considérer que le Parti socialiste est corrompu par tout cet argent déversé par la Ville de Genève? La question peut rester ouverte (*rires*) puisque, en effet, grâce au référendum et au droit d'initiative, en tout cas cet argent ne permet pas au Parti socialiste d'imposer ses préférences et ses vues à la Ville de Genève. On peut prendre comme exemple le refus des citoyens de la Ville de Genève en votation de transformer le Musée d'art et d'histoire ou encore le refus des citoyens de la Ville de Genève du projet de Cité de la musique.

Grâce aux institutions du référendum et du droit d'initiative, la liberté des citoyens de la Ville de Genève est préservée et la modification du règlement proposée par M. Holenweg est donc superflue. Cette proposition résulte d'une mauvaise interprétation du fonctionnement des institutions de la Ville de Genève. En ce qui concerne M. Holenweg elle résulte, j'en suis sûr, d'une volonté évidente de ne pas discerner ce qui fait la spécificité de notre système politique. L'Union démocratique du centre vous recommande donc de refuser cette proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Holenweg que ce qu'il demande est exactement ce qui est prévu dans la loi. Il n'y a pas besoin de mettre cet article dans le RCM. Il vient nous expliquer qu'il demande des conditions pour octroyer cette subvention, mais ces dernières sont de fait réalisées parce que c'est la loi. Je ne vois pas pourquoi il faudrait l'inscrire encore une deuxième fois dans un règlement, en l'occurrence celui du Conseil municipal.

J'aimerais quand même rappeler que, lors des débats en commission, un certain nombre d'auditions ont eu lieu, notamment celle du constitutionnaliste Thierry Tanquerel, grand spécialiste et par ailleurs membre du Parti socialiste – comme ça vous êtes au clair... Qu'est-ce qu'il vous a dit, M. Tanquerel? Il vous a dit: «Vous ne pouvez pas aller au-delà de ce que prévoit la loi.» Par conséquent, la loi est la loi, elle s'applique à tout le monde et il n'y a pas besoin de l'écrire ailleurs. Alors on peut le réécrire dans le RCM, et vous voulez peut-être déposer encore une motion après pour être sûrs qu'elle sera bien appliquée par le bureau du Conseil municipal... Non, ça n'a pas de sens. C'est vraiment tourner en rond pour rien du tout. Je pense que vous allez trop loin.

Je ne sais pas, vous voulez régenter la vie des partis politiques, mais, comme vient de le dire très justement mon préopinant Schaller, qui finalement touche le plus de subventions et qui est partout à la tête des institutions? Eh bien, c'est vous! C'est l'Alternative, c'est la gauche et particulièrement le Parti socialiste. Alors ne donnez pas de leçons par rapport à cette problématique. Vous nous dites, vous, ce que vous faites de tout cet argent que vous avez reçu? Hein! Heureusement que

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

vous ne le dites pas, parce que Dieu sait ce que vous en faites! (*Brouhaha.*) Je vous invite à refuser ce projet parfaitement inutile parce que c'est déjà prévu dans la loi et que c'est appliqué.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, Ensemble à gauche va maintenir la position que nous avons défendue lors du premier débat sur ce projet de délibération. Nous partageons entièrement la préoccupation qu'il soulève et trouvons important d'exiger la transparence lors de l'octroi de la contribution financière aux groupes politiques.

Il n'est pas possible, nous l'avons appris lors du travail sur cet objet, que la Ville de Genève ait des exigences plus grandes que ce qui est possible au niveau cantonal. Nous le regrettons. Néanmoins, nous pensons que c'est important de rappeler déjà l'importance de la transparence au niveau des financements. Pour cette raison, nous allons accepter la proposition telle qu'amendée au terme des travaux de commission.

M. Pascal Altenbach (UDC). On l'a dit la dernière fois, c'est quand même curieux que la gauche veuille dépasser ce que la loi prévoit. Il faut tout de suite signaler ce que la loi indique: tout un chacun peut demander à consulter les comptes des partis en s'adressant au Service des votations et élections. Il est inutile que le Conseil municipal publie une liste accessible sur internet puisque l'accès à ces informations est garanti au Service des votations et élections.

Aujourd'hui, la loi sur l'exercice des droits politiques énonce à son article 29, alinéa 1, je cite: «Tout parti politique, association ou groupement qui dépose des listes de candidats pour des élections cantonales ou communales – dans les communes dépassant 10 000 habitants – soumet chaque année à l'autorité compétente, le 30 juin au plus tard, ses comptes annuels, la liste complète de ses donateurs et l'attestation de conformité prévue à l'alinéa 10.»

On ne voit pas pourquoi davantage de transparence serait demandée. On voit toutefois que la gauche abuse du fait d'avoir quelques sièges de plus et la majorité dans ce parlement municipal pour demander d'aller au-delà de la loi. La loi est là, elle se respecte, tout le monde la respecte. La comptabilité des partis politiques est bien tenue; elle est tenue rigoureusement comme dans une entreprise, et il n'y a jamais eu de problèmes à ce sujet-là.

On rappelle que la commune donne 40 000 francs aux partis politiques pour leur gestion; cela coûte cher évidemment mais la transparence est là. Alors pourquoi aller au-delà de la loi? L'Union démocratique du centre n'acceptera pas cet objet.

Projet de délibération: modification du RCM: contribution financière aux groupes du Conseil municipal

M. Pascal Holenweg (S). Encore une fois, on n'ajoute rien aux exigences qui sont posées par la loi. La seule chose qu'on fait, c'est de demander que le respect de cette exigence soit une condition de l'octroi d'une subvention municipale. C'est ce qu'on fait par ailleurs pour des tas d'autres subventions.

Les propositions initiales allaient effectivement beaucoup plus loin que la proposition qui vous est soumise, et je partage le regret exprimé par Brigitte Studer tout à l'heure que l'on ne puisse aller plus loin sur le plan municipal. Là, dans la proposition qui vous est faite, on ne fait que reprendre la suggestion que le professeur Tanquerel nous a faite en commission d'inscrire comme condition à l'octroi de la subvention le respect de la loi cantonale. C'est peut-être une lacune de la loi cantonale que l'on comble, mais ce n'est pas une exigence supplémentaire que l'on ajoute à la loi.

J'en viens aux accusations plus ou moins voilées, plus ou moins sérieuses et plus ou moins éthyliques de corruption portées contre le Parti socialiste et aux demandes expresses que nous vous précisions l'usage que nous faisons de cet argent... Eh bien, les comptes du Parti socialiste sont publics et se trouvent sur le site du Parti socialiste. Le budget du Parti socialiste est public. Ces documents sont vérifiés, ils sont audités et ils sont publics; vous les trouverez sur le site du Parti socialiste.

Et lorsque les derniers comptes de partis ont été déposés là où ils doivent l'être, c'est-à-dire à la Chancellerie – c'était pour les élections cantonales de 2008 – ce n'était pas le Parti socialiste qui avait reçu le plus de dons, c'était le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Alors je veux bien qu'on organise une commission d'enquête sur le financement de tous les partis politiques, mais alors de tous les partis politiques, y compris de ceux qui se prétendent traités inégalement par les subventionnements privés ou publics.

Ce n'est pas le Parti socialiste, ce ne sont pas les Verts, ce n'est pas Ensemble à gauche qui vont ressortir comme étant ceux qui sont le plus subventionnés directement ou indirectement par les caisses publiques ou par des donateurs privés. Ce sera vraisemblablement ceux qui, au niveau des comptes qu'ils ont déposés auprès des autorités cantonales, auront reçu le plus de dons privés.

Pour les dernières élections cantonales, en matière de subventionnement, la gauche est loin derrière les partis de droite et les deux partis que j'ai évoqués, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. (*Exclamations.*) Alors je peux citer les chiffres... Selon les chiffres de la Chancellerie concernant le financement des partis politiques genevois, en 2008 le Parti libéral-radical a déclaré 1,425 million de francs de dons, notamment de la Société privée de gérance, de l'Union bancaire privée, de la Fédération des entreprises romandes, de diverses études d'avocats et du patron du groupe Manotel. Loin derrière le Parti libéral-radical, avec cinq fois moins de dons, on trouve le Parti démocrate-chrétien

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

puis le Mouvement citoyens genevois, qui a reçu 44 221 francs de dons privés. La gauche est loin derrière et même très loin derrière puisqu'elle ne dépasse pas les 5000 francs de dons privés. Les subventions publiques étant les mêmes pour tout le monde, quand on demande de poser le respect de la loi comme condition de l'octroi d'une subvention publique à des groupes ou des partis, on traite tous les groupes et tous les partis à égalité, ce qui n'est pas le cas des subventionnements privés. (*Applaudissements.*)

M. Luc Zimmermann (LC). Je pense qu'on se trompe un peu de débat... Effectivement, la proposition de M. Holenweg consiste à soumettre à une loi cantonale notre règlement sur cette question de la contribution financière annuelle de 40 000 francs, et plus précisément aux dispositions en matière de transparence du droit cantonal. J'ai bien compris sa liste presque à la Prévert des dons reçus par certains partis, cela étant, je pense que, si à la base au niveau municipal on a voulu faire en sorte que n'importe quel parti représenté dans ce parlement reçoive cette contribution, c'est parce que ça devait être inconditionnel.

Donc il faut séparer les comptes de campagne que nous faisons, qui sont effectivement soumis à la loi sur l'exercice des droits politiques et aux obligations de transparence que l'on connaît au niveau cantonal, de la règle municipale qui ne s'applique que pour cette contribution de 40 000 francs. Je pense qu'elle doit rester inconditionnelle parce que c'est le montant de base dont certains groupes ont besoin pour vivre. Je ne vois en effet pas pourquoi on leur imposerait une obligation cantonale qui n'a pas été prévue *ab initio*. Pour ces raisons, le Centre refusera cette proposition. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Holenweg que je ne sais pas d'où il sort ces chiffres... Je ne sais pas s'il parlait de 2008 ou de 2018; comme il est très loin, je n'ai pas entendu... C'était 2018 ou 2008?

La présidente. Attendez deux secondes, Monsieur le conseiller municipal... Alors je vous explique le concept. (*Rires de M. Sormanni.*) Un débat, ce n'est pas un dialogue!

M. Daniel Sormanni. Oui, mais je m'adresse à vous...

La présidente. Alors, vous arrêtez tous les deux! (*Rires.*)

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

M. Daniel Sormanni. Mais je ne m'adresse pas à lui...

La présidente. Parce que là, ça fait vraiment... Ça suffit, quoi! (*Applaudissements.*) Je vous remercie. C'est avec plaisir que vous pouvez continuer, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Je m'adressais à vous pour que vous me posiez la question parce que 2008, ça me paraissait un peu lointain... Si c'est 2018, eh bien, écoutez... Le Mouvement citoyens genevois n'a que les contributions des jetons de présence et les cotisations très modestes de ses membres qui se montent à 60 francs par année. A côté des centaines de francs par mois du Parti socialiste, ce n'est pas la même chose.

Par rapport à 2018, je crois qu'il doit confondre avec le parti d'Eric Stauffer, Genève en marche, le GEM, qui lui a été largement subventionné par des sponsors privés. Mais je vous rappelle qu'il n'est plus membre du Mouvement citoyens genevois depuis très longtemps, bien avant 2018. Donc je pense qu'il doit confondre.

Maintenant, comme l'a dit le collègue du Parti démocrate-chrétien (*ndlr: le Centre*) tout à l'heure, on est de fait soumis à la loi cantonale, alors je ne vois pas pourquoi on doit rajouter à la loi cantonale une «loi municipale» entre guillemets, c'est-à-dire un règlement. Et pourquoi ne pas rajouter aussi de sous-règlement au règlement municipal du Conseil municipal, puisque le Conseil municipal a le droit de faire des règlements municipaux qui sont presque des lois, vous transmettez, Madame la présidente, à M. Holenweg? On pourrait peut-être faire encore un règlement municipal pour qu'on nous demande nos fonds personnels, si on paie nos impôts... En tout cas M. Holenweg ne doit pas en payer beaucoup, je ne l'ai jamais vu travailler. Par conséquent, on peut rigoler encore longtemps là-dessus. (*Exclamations.*) Il faut arrêter avec ce genre d'ânerie. Est-ce que vous payez votre billet de tram, Monsieur Holenweg? Vous pouvez lui poser la question, Madame la présidente, mais ça m'étonnerait. Donc je crois quand même qu'à un moment donné il faut arrêter les gamineries et les imbécillités, et je vous invite à voter non au stupide article de ce projet de délibération.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 39 oui contre 34 non.

Projet de délibération: modification du RCM: contribution
financière aux groupes du Conseil municipal

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

**«Art. 131bis (nouveau) Contribution financière aux groupes du Conseil
municipal**

»Une contribution financière annuelle n'est allouée aux groupes du Conseil
municipal que pour autant que le parti, l'association ou le groupement ayant
déposé la liste dont le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées
par la loi sur l'exercice des droits politiques et en particulier son art. 29A.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

La présidente. Je passe maintenant aux rapports urgents.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

- 16. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1496 A)¹.**

Rapport de M. John Rossi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 25 janvier 2022. Elle a été traitée les 16 et 23 mars 2022 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore. Le rapporteur remercie M^{me} Alicia Nguyen, procès-verbaliste, pour ses notes de séances.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 841 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1254 du 5 février 2019.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 36, p. 5269.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 16 mars 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler rappelle que suite à la proposition PR-1254 beaucoup de conseillers municipaux avaient manifesté qu'ils préféreraient que le département dépose une demande de crédit complémentaire, le dépassement étant trop important à leurs yeux, et qu'il serait voté rapidement.

M. Betty énonce les différents dégâts constatés, l'ouvrage étant vieillissant. Il explique que les travaux consistent à démolir le tablier béton et à le reconstruire en platelage bois pour gagner en poids et faciliter l'entretien. Il sera aussi nécessaire de renforcer les arcs et montants métalliques, ainsi que de remplacer les appuis, les pièces corrodées et les rivets manquants. Il faudra tout d'abord des travaux préparatoires afin qu'il n'y ait aucun rejet dans le Rhône. Il rappelle les éléments du crédit voté lors de la proposition PR-1254 et son montant total de 2 297 200 francs. Il énonce ensuite le planning du projet. Il rappelle que la décision a été prise de classer sans suite le premier appel d'offres et de modifier les conditions afin de donner plus de souplesse aux entreprises. Il a aussi été examiné s'il serait préférable de restaurer la passerelle en atelier, mais la décision a été prise d'effectuer les travaux sur place. Ils ont alors relancé un deuxième appel d'offres, afin de permettre à de nouvelles entreprises compétentes d'y répondre, ce qui a été le cas. Cependant, il y a aussi eu une confirmation du montant total des travaux supérieur à ce qui était prévu dans la proposition. Il souligne que l'autorisation de construire arrive à échéance le 10 avril 2022. Il indique que le crédit complémentaire nécessaire à ces opérations est de 1 841 900 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande quelle est l'utilité de cette passerelle.

M^{me} Perler répond qu'elle permet d'éviter de faire un détour par la place de Bel-Air ou de passer par le pont de la Coulouvrenière. Elle ajoute qu'elle possède un certain caractère, d'où la difficulté de trouver une entreprise compétente pour la rénover. Elle est emblématique et surveillée par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle précise que la Ville de Genève subit un grand contrôle financier, et que des conséquences résultent du mauvais entretien

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'île

des ponts. Elle rappelle que la rénovation de cette passerelle n'est pas nécessaire seulement pour son esthétisme, mais aussi pour sa sécurité, et qu'elle devra être fermée si des travaux ne sont pas faits. Elle continuera alors à se dégrader, et il faudra la démanteler. Le coût de cette opération pourrait être plus cher que la rénovation. Elle souligne qu'il est impératif que cette proposition soit votée avant la séance des 26 et 27 avril.

Un commissaire remarque qu'il y a une d'augmentation de 80% par rapport au premier crédit, et demande comment une telle situation a pu survenir.

M. Betty répond qu'il y a sans doute eu une sous-estimation du montant des travaux lors de la première demande de crédit, qui s'explique en partie par le fait que c'est un ouvrage très spécifique. Il explique qu'ils ne font pas souvent ce genre de rénovations, l'idée étant de reconstituer cet ouvrage tel qu'il a été fait à l'origine. D'autre part, les mandataires et son service n'ont pas estimé à leur juste valeur les difficultés d'intervention. C'est pour cette raison qu'ils ont mis en place, dans le second appel d'offres, la possibilité de faire une proposition de réalisation qui soit tout autre. Il précise que le mandataire a repris le dossier sans frais supplémentaires.

Un commissaire remarque qu'une part de l'augmentation est due à la situation du Covid, et demande s'ils pourraient décaler les travaux en imaginant que les prix reviennent à la normale d'ici quelques mois.

M. Betty informe qu'il faudrait alors condamner la passerelle à tout usage très rapidement. Il sera aussi difficile de prévoir l'évolution des prix, notamment de l'acier. Il indique également que l'appel d'offres a été fait en 2019, avant Covid, et le prix de l'acier et d'éléments métalliques était déjà à la hausse. Le seul gain imaginable serait sur le prix des matières premières.

M^{me} Perler ajoute que fermer cette passerelle pourrait conduire à un dégât d'image de notre ville.

Un commissaire demande ce que signifient les prix arrêtés.

M. Betty fait part que l'entreprise a fait une offre dont le prix est fixe pour une durée de deux ans. Si les travaux sont faits dans les temps, ils ne renégocieront pas les prix. Il précise tout de même que l'entreprise pourra modifier cette condition si les prix flambent. Il précise qu'il ne défend pas plus ce mandataire qu'un autre, mais que celui-ci travaille souvent avec la Ville de Genève et qu'aucun problème de ce genre n'a déjà été rencontré.

La même commissaire demande s'il serait possible de changer la couleur de la passerelle.

M. Betty indique qu'elle retrouvera sa couleur d'origine, à mi-chemin entre le brun et le vert.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

Une commissaire demande si un aménagement est prévu pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ce pont leur étant difficilement accessible.

M. Betty répond qu'ils ont prévu d'améliorer la planéité des pavés et des revêtements alentour. Il informe qu'à l'époque de la première demande de crédit, ils avaient fait différentes analyses, notamment pour placer une rampe d'un côté et de l'autre côté. Elles étaient cependant difficiles à intégrer esthétiquement, et avaient rencontré le désaccord du service du patrimoine en plus de coûter cher. La possibilité d'installer des ascenseurs avait aussi été envisagée, mais l'entretien s'avérait trop conséquent. La proposition retenue a finalement été de permettre aux PMR, en respectant toutes les normes, d'accéder à l'îlot depuis la poste mais sans passer par la passerelle, qui leur restera inaccessible.

Un commissaire questionne l'habillage de bois, et demande à quelle fréquence il devra être entretenu et rénové.

M. Betty rectifie que seul le tablier sera habillé de bois. Un entretien sera forcément nécessaire, mais il s'agit certainement de la meilleure solution qui permettra d'alléger la passerelle et d'avoir moins de renfort.

Un commissaire demande si un financement extérieur a été cherché. Ensuite, il demande quelle est la contrainte résultant de l'inscription au patrimoine. Finalement, il souhaite connaître l'utilité des tuyaux de la caisse en bois qui fait le tour du pont de l'Ile et de cette passerelle.

M. Betty répond qu'il y a une station de relèvement des eaux usées sur l'île. Ils devaient remplacer ces pompes, et en ont donc profité pour anticiper les travaux de la passerelle. En effet, les tuyaux qui servent au relèvement passent sous le tablier de la passerelle. Il explique que pour effectuer les travaux de cette dernière, il faut déposer ces tuyaux. Cela leur a permis de remplacer les pompes et d'avoir une station de relèvement neuve. L'idée est de les maintenir en service jusqu'aux travaux de la passerelle et de les fixer ensuite en dessous de celle-ci. Il précise que l'AGCM s'occupe de cela.

M^{me} Perler explique ensuite que le financement de ces travaux a été préparé avant son arrivée dans le service. Il est désormais trop tard pour prospecter et solliciter des sponsors. Elle ajoute que si cette passerelle n'est pas utilisée il faudra la démonter et cette opération sera aussi coûteuse.

Un commissaire souhaite savoir si un éclairage de la passerelle est prévu.

M. Betty répond positivement. L'éclairage sera dissimulé sur les arcs de la passerelle, ce qui permettra de ne pas éclairer le Rhône et évitera de créer des nuisances à la biodiversité qui se trouve dans l'eau.

Le président remercie et libère M^{me} Perler et M. Betty.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'île

Séance du 23 mars 2022

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical demande aux membres de la commission des travaux et des constructions s'ils sont d'accord de voter ce soir.

Les membres de la commission des travaux et des constructions s'accordent à l'unanimité pour voter ce soir.

Un commissaire du Parti libéral-radical soulève qu'il n'est pas convaincu qu'il faille se dépêcher avec ce projet. Ils pourraient fermer la passerelle pendant une certaine période. Il remarque que l'exécutif de la Ville n'a pas fourni d'efforts afin de trouver des sponsors, d'autant plus qu'il s'agit d'un objet à valeur patrimoniale.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, propose de passer au vote de la proposition PR-1496.

Par 7 oui (2 LC, 1 EàG, 3 S, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions, la proposition PR-1496 est acceptée.

—***—

M. John Rossi, rapporteur (PLR). Félicitations pour votre élection, Madame la présidente.

Partant du principe que vous avez sûrement tous lu ce rapport, je serai bref et vous présente un résumé. Cette proposition PR-1496 est un crédit complémentaire à la proposition PR-1254 votée le 5 février 2019. Nous l'avons traitée deux fois en commission, les 16 et 23 mars 2022. Le 16 mars, nous avons auditionné M^{me} la magistrate Frédérique Perler et M. Nicolas Betty. Ce dernier nous a rappelé les différents dégâts qui ont été constatés, l'ouvrage étant vieillissant. Il nous a expliqué tous les travaux qui étaient prévus pour que cette passerelle conserve la sécurité nécessaire pour ses usagers. M^{me} la magistrate nous a également signifié que, si ces travaux ne sont pas faits, la passerelle devra être fermée, toujours pour une question de sécurité, ajoutant que cela pouvait produire un dégât d'image pour notre Ville.

En réponse à une question portant sur l'augmentation de 80% du prix par rapport à la première demande de crédit, M. Betty nous a répondu qu'on avait certainement sous-estimé le montant des travaux et que cela s'explique en partie du fait que c'est un ouvrage très spécifique. Les difficultés d'intervention n'ont pas été estimées à leur juste valeur. Il a précisé que le mandataire avait repris le

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

dossier sans frais supplémentaires et il nous a aussi indiqué que l'entreprise avait fait une offre à prix fixe pour une durée de deux ans. Si les travaux sont faits dans les temps, elle ne renégociera pas les prix, mais elle pourra modifier ses conditions si les prix flambent.

M^{me} Perler a relevé également que le financement de ces travaux avait été préparé avant son arrivée dans le département et a ajouté, en réponse à la question d'un commissaire, qu'il était trop tard pour prospecter et solliciter des sponsors. Elle a souligné qu'il faudra démonter cette passerelle si celle-ci n'est pas utilisée, une opération coûteuse.

A la séance du 23 mars, la commission a décidé de passer au vote de cette proposition, qui a été acceptée par 7 oui contre 4 non et 3 abstentions. Merci bien.

Premier débat

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition du Conseil administratif PR-1496 traite encore une fois de la rénovation de la passerelle de l'Ile. La commission des travaux et des constructions avait déjà accepté en effet cette rénovation le 21 novembre 2018 et votre Conseil avait fait de même. Il s'est simplement avéré que le dépassement des coûts prévisibles était trop important, et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a choisi le chemin du vote d'un crédit complémentaire.

Les surcoûts sont dus à la destruction du tablier béton et à son remplacement par un platelage bois, moins lourd et plus facile à entretenir. Il faut aussi renforcer les arcs et montants métalliques, remplacer les appuis, les pièces corrodées et les rivets manquants. Eviter des rejets dans l'eau nécessite des travaux préparatoires et, à cela, s'ajoute le fait que l'autorisation de construire est arrivée à échéance le 10 avril dernier.

On peut bien sûr regretter la mauvaise appréciation par le service des complications dans les travaux à entreprendre. Il faut néanmoins apprécier à sa juste valeur l'attitude du Conseil administratif qui est venu devant ce Conseil municipal pour expliquer les difficultés et demander un crédit complémentaire plutôt que de commencer les travaux sur la base de la PR-1254 et de nous présenter la facture après la fin des travaux. C'est un changement de position d'autant plus appréciable que nous avons été scandalisés par la façon dont les pistes cyclables ont été aménagées durant la crise du coronavirus, et encore tout récemment par le vote simultané d'un crédit d'étude et de construction pour la rue de Carouge. Même ceux qui avaient encore un minimum de confiance en la magistrature du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité s'étaient retrouvés dépités en voyant la dénaturation complète du projet initial et l'interdiction de la circulation

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Île

automobile sur cette voie structurante, à l'exclusion bien entendu de ceux dont le rêve était de bloquer complètement la Ville de Genève pour se faire fournir leurs légumes par vélo.

Je reviens à la proposition PR-1496... En commission l'idée a été lancée d'associer des sponsors et mécènes au financement des travaux en s'inspirant du pont Wilsdorf qu'une fondation a fait cadeau aux Genevois. Si en soi cette idée est louable, il est néanmoins exagéré d'exiger de la Ville de Genève la recherche systématique d'une telle source de financement. Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre acceptera ce soir le crédit complémentaire et l'ouverture des travaux de rénovation de la passerelle.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Je dirai avant tout que nous sommes tout de même assez surpris de façon générale que des crédits d'étude nous soient souvent demandés de manière urgente pour des travaux concernant des ouvrages dont la Ville de Genève doit assurer l'entretien. Cela démontre l'abandon dont ceux-ci sont victimes depuis bien avant que le Conseil administratif actuel ne soit en place. Ce manque d'entretien engendre des dégradations importantes et augmente de façon proportionnelle et exponentielle les montants dédiés aux travaux. Nous le déplorons.

Pour en revenir à cette passerelle, lors d'une audition, il a été répondu à la question de son utilité. Elle permettait d'éviter de faire un détour par la place de Bel-Air ou par le pont de la Coulouvrenière. Toutefois, aucune solution pour le franchissement de cette passerelle pour les personnes à mobilité réduite (PMR) n'avait été retenue, soit pour des questions d'esthétique soit pour des questions de coûts, et la seule alternative qui leur avait été proposée pour accéder à l'îlot était précisément de faire ce détour.

Après de longues réflexions et discussions en comité, l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) a accepté cette proposition de détour, je cite, «par gain de paix et non par conviction». Cela dit, quel que soit son mode de déplacement, quelle que soit sa vitesse, chaque personne doit pouvoir avoir un accès égal, partout. Quand est-ce que le coût de la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, comme la Ville de Genève s'y est engagée en décembre 2019, sera enfin pris en compte dans les demandes de crédit, que ce soit des crédits d'étude ou de réalisation? Des solutions pour satisfaire entre autres la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) existent. Que les services osent les demander, voire les exiger, s'il vous plaît!

D'autre part, l'Organisation des Nations unies, dans ses observations finales sur le rapport initial de la Suisse à propos de la convention relative aux droits des personnes handicapées, indique à l'article 9 de son rapport, en mars 2022, je cite:

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

«Le comité des droits des personnes handicapées des Nations unies note avec préoccupation l'absence d'une stratégie globale en matière d'accessibilité pour intégrer des normes de conception universelle et pour englober tous les domaines d'accès, y compris les transports publics, les bâtiments, les installations, les espaces publics, les services, la construction et l'accès physique, informationnel et numérique.»

Je demande ici formellement à l'ensemble du Conseil administratif, à l'instar de la collégialité dont il a fait preuve lors des problèmes rencontrés avec notre ascenseur, de considérer, tous services confondus, l'accessibilité universelle comme faisant partie des premiers considérants dans un projet, de la même manière que pour la transition écologique. Nous sommes conscients que cela a un coût, mais c'est au même titre que d'autres domaines dans lesquels la Ville de Genève s'est engagée.

Bien que nous soyons conscients de la nécessité de ces travaux, nous nous abstenons donc sur cette proposition. Je terminerai en citant une fois de plus le préambule de notre Constitution: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.»

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Anne Carron (LC). Félicitations pour votre élection, Madame la présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers, le Centre remercie le Conseil administratif d'être revenu avec une demande de crédit complémentaire, ce qui aura permis à la commission des travaux et des constructions de se pencher sur les tenants et aboutissants de cette réflexion qui concerne, nous l'avons dit, une infrastructure emblématique de la ville.

A la suite de l'étude en commission et des explications que nous avons reçues, nous avons bien compris qu'il y avait une urgence sécuritaire pour les usagers, que cette passerelle dans son état actuel était de moins en moins praticable et qu'elle devait être condamnée à bref échéance si rien n'était fait pour la rénover. Nous nous réjouissons que cette passerelle présente un caractère patrimonial puisque, bien qu'elle ne soit pas classée, ses qualités architecturales sont reconnues. Nous le disons et le répétons depuis longtemps, l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Genève et de ses infrastructures est une priorité pour le Centre. Cette passerelle ne fait pas exception, il faut la maintenir et la rénover.

Cela étant, nous avons eu quelques interrogations après coup sur le calendrier des travaux. Si on en croit les explications reçues en commission, nous sommes

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

hors délais, puisque l'autorisation de construire est arrivée à échéance le 10 avril 2022 et que cet objet aurait dû être traité lors des séances plénières des 26 et 27 avril 2022. Qu'en est-il exactement? Nous aimerions être fixés là-dessus. Ce délai étant dépassé, nous nous sommes demandé s'il ne serait pas possible de reconsidérer ce calendrier et de repousser les travaux à des temps meilleurs.

Cette proposition nous demande en effet un crédit complémentaire conséquent qui nous a été documenté en commission, certes, mais qui reste néanmoins très important, vu le contexte actuel marqué, on l'a rappelé, par la guerre en Ukraine et les difficultés d'approvisionnement en acier liées à cette situation. Etant donné la flambée des prix des matériaux et de l'énergie, il y a fort à parier que le crédit complémentaire qui nous est demandé ne sera pas suffisant. Finalement, ce soir nous ne savons pas à quoi nous nous engageons.

Par ailleurs, et cela a été relevé à juste titre par le Parti libéral-radical en commission et par mes préopinants durant ce débat, la recherche de sponsors pour la rénovation aurait été bienvenue. Nous regrettons que cet aspect n'ait pas été retenu par le magistrat lors de la précédente législature. C'est pourquoi nous invitons vivement M^{me} Perler à explorer des pistes dans ce sens pour les autres chantiers qui ne manqueront pas d'arriver, vu la jauge actuelle des investissements en Ville.

Le Centre aurait très bien pu vivre avec l'idée de reporter les travaux le temps de chercher des fonds privés et d'attendre des jours meilleurs, s'agissant des coûts des matériaux et de l'approvisionnement en acier. Fermer temporairement cette passerelle pour des raisons de sécurité n'aurait à notre sens pas occasionné de dégâts d'image particuliers pour la Ville. De nombreux monuments historiques et emblématiques dans le monde ne sont temporairement plus accessibles au public sans que cela porte atteinte à l'image et au rayonnement du lieu où ils se trouvent. Nous voterons néanmoins ce crédit sans plus attendre afin de redonner un coup de neuf à la passerelle de l'Ile et que celle-ci continue d'être un précieux témoignage du passé de Genève.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Oui, cette passerelle doit être rénovée, réparée pour des questions de patrimoine et de sécurité, nous sommes tout à fait d'accord. C'est pourquoi ce soir il me faut expliquer pourquoi les Verts se sont abstenus en commission. Ils avaient une bonne raison de le faire et l'ont toujours – cette abstention est justifiée. C'est l'accès à toutes et tous sans discrimination.

La préopinante d'Ensemble à gauche l'a dit tout à l'heure, le but de la rénovation de cette passerelle, c'est d'éviter aux personnes de faire un détour. Or il est quand même ironique, voire tragique de noter que seules les PMR devront tout de même faire ce détour pour pouvoir accéder à la place de l'Ile.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

S'il y a effectivement un enjeu historique, on relèvera qu'à l'époque il y avait deux passerelles et une vraie continuité, pas seulement jusqu'aux Halles de l'Ile mais également pour rejoindre l'autre côté, qui est aujourd'hui le quai Turretini. Cette deuxième passerelle s'est perdue en cours de route.

Nous aimerions par cette abstention, nous les Verts, donner un vrai signal à la CMNS. Nous aimerions dire aux membres de cette commission que, si nous soutenons bien sûr le respect de la trace de l'histoire, ils devraient tout de même aussi tenir compte des enjeux actuels comme les enjeux climatiques. Je pense au quai des Bergues où il y a un autre projet et où on nous interdit de végétaliser quelque part pour des raisons historiques parce qu'à l'époque il fallait un dégagement. Donc on crève de chaud et plus personne ne peut utiliser ce quai alors qu'on est en urgence climatique.

Je reviens à notre objet où on a aussi des enjeux de diversité. Il est absurde qu'en 2022 on doive encore batailler contre la CMNS dans le cadre de ces rénovations pour qu'ils s'adaptent à des enjeux de diversité. Ils ne le font pas, donc on doit céder et finalement renoncer à des accès pour toutes et tous. Ça, c'est regrettable.

Comme vous le savez, chez les Verts, nous ne sommes pas des ayatollahs, comme certains pourraient le dire. (*Rires et exclamations.*) Si je peux finir d'expliquer la position des Verts... En commission, les Verts se sont abstenus. Ce soir, les Verts ont la liberté de vote, car nous acceptons tout le monde dans notre parti. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. John Rossi et je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste. Il restera encore M^{mes} Paule Mangeat et Frédérique Perler.

M. John Rossi (PLR). Merci, Madame la présidente. Mes chers collègues, le groupe libéral-radical est tout à fait conscient qu'il faut rénover la passerelle de l'Ile. Il y va de la sécurité de nos concitoyens. Alors je vais vous expliquer pourquoi nous allons malgré tout refuser cette proposition. (*Brouhaha.*)

Les membres de ce Conseil municipal ont voté un premier crédit de 2 297 200 francs. Malheureusement, l'opération a été mal budgétée par le mandataire qui en avait la responsabilité. OK, je suis d'accord, l'ouvrage est spécifique et les interventions ne sont pas simples, mais de se tromper de 80% et de devoir rajouter 1 841 900 francs, c'est difficilement acceptable. Personnellement dans mon job, si je me trompe sur un devis de 80%, même si je traite avec le client depuis plusieurs années, je le perds, et la différence sera à la charge de

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'île

l'entreprise où je travaille. Le Conseil administratif, lui, l'a gardé, et le mandataire a repris le dossier sans frais supplémentaires. Il n'aurait manqué plus que ça...

Malgré tout il y avait une opportunité à saisir surtout dans le quartier où se situe cette passerelle qui est entouré de banques privées de renommée mondiale. C'était l'occasion d'au moins essayer de trouver un partenariat public-privé, d'autant plus qu'il s'agit d'un objet à valeur patrimoniale. Malheureusement, pas de tentative. Il aurait suffi de la fermer pendant une certaine période, si nécessaire, en donnant des explications claires à la population.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette proposition.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je vais faire vite... Le Parti socialiste va soutenir ce crédit. Il nous semble absolument essentiel de rénover cette passerelle qui fait partie intégrante du quotidien des Genevois parce que dans un lieu central chargé d'histoire. C'est un objet patrimonial auquel les Genevois sont attachés.

Il nous semble important que cette passerelle soit sauvegardée, quel qu'en soit le prix, et le prix en ce moment est fixé par des événements qui sont en dehors de tout contrôle et de toute capacité d'anticipation. Donc nous allons accepter cet objet.

Nous regrettons évidemment qu'aucune solution n'ait pu être trouvée pour que les personnes en situation de handicap puissent emprunter cette passerelle. Nous avons cependant estimé que les détours nécessaires – même s'il ne faudrait jamais faire de détour quand on est en chaise roulante par exemple – ne sont pas trop éloignés et que l'aspect patrimonial de la chose devait primer pour cet objet particulier. Nous vous invitons à voter ce crédit et à aller de l'avant rapidement pour que cette passerelle soit sauvée.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que le bureau avait clos la liste et que la dernière personne à prendre la parole est M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. J'ai bien écouté les déclarations des uns et des autres. M. Rossi indiquait que, s'il s'était trompé de 80% dans une évaluation professionnelle, cela n'aurait pas été accepté par son employeur... J'aimerais rappeler – vous transmettez, Madame la présidente, à M. Rossi – qu'en commission il y a eu un certain nombre d'explications.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

C'est une proposition qui a été votée durant la précédente législature. Il a été expliqué qu'un premier appel d'offres n'avait rien donné. (*Brouhaha. M. Daniel Sormanni quitte la salle.*) Ils en ont relancé un deuxième et il s'agit d'entreprises extrêmement spécialisées. Toutes les entreprises ne peuvent en effet pas effectuer ces travaux, je vous passe les détails, si bien que le Conseil administratif s'est retrouvé face à une augmentation substantielle. Moi, je comprends tout à fait votre étonnement, voire votre colère, mais il en est ainsi.

Donc le Conseil administratif a pris acte de cette augmentation, et je suis venue en commission des finances, puisque c'est la procédure, pour l'expliquer. C'est dommage que M. Sormanni soit parti parce qu'il faisait partie de celles et ceux qui, en commission, avaient plutôt préféré, au vu du montant, que le Conseil administratif présente une nouvelle proposition pour demander un crédit complémentaire, ce que nous avons fait avec l'assurance que cette proposition serait même votée sur le siège... Donc croyez-moi, cette proposition-ci je l'ai laissée aller en commission pour donner toutes les explications nécessaires. D'ailleurs beaucoup de questions que vous soulevez maintenant ne l'ont pas forcément été en commission.

Mais permettez-moi juste de rappeler deux ou trois éléments... C'est une passerelle inscrite à l'inventaire. Elle a une certaine valeur patrimoniale. C'est un ouvrage inhabituel, je vous l'ai indiqué, de par sa structure métallique rivetée. Le fermer pourrait potentiellement entraîner un dégât d'image. On pourrait bien fermer cette passerelle, vous transmettez toujours à M. Rossi, Madame la présidente, mais à un moment donné elle serait si dégradée que cela coûterait plus cher encore. Et de ne pas du tout entreprendre de travaux reviendrait à la laisser se dégrader à un tel point qu'il faudrait la démanteler, et donc la supprimer, ce qui nous coûterait pratiquement tout aussi cher que de la rénover. Donc je n'en vois pas le bénéfice.

S'agissant des déclarations sur l'accessibilité universelle, vous transmettez, Madame la présidente, au groupe Ensemble à gauche et en particulier à la conseillère municipale M^{me} Bonnet, qu'il tient bien sûr absolument à cœur du Conseil administratif de considérer l'accessibilité universelle pour tout nouvel ouvrage ou pour toute rénovation d'ouvrage. Plusieurs éléments ont quand même été étudiés lors du vote de la première proposition, la PR-1254. A été étudiée la possibilité d'un ascenseur d'accès à la passerelle... Il fallait considérer qu'il pouvait y avoir des pannes potentielles et il aurait été à l'extérieur, il aurait donc subi les intempéries. A été étudiée une rampe de part et d'autre de la passerelle... C'était une solution qui impliquait des rampes assez longues puisque c'est assez pentu et qu'il y a une déclivité du terrain. Ça pouvait convenir au service mais ça entraînait en conflit, oui, en effet, avec la géométrie des structures métalliques. Et on se retrouvait avec des difficultés au niveau du patrimoine.

J'en viens à la solution qui a été retenue en accord avec HAU. Je suis tout à fait d'accord avec vous que ce n'était pas par conviction mais par gain de paix, mais

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

enfin, le Conseil administratif a quand même essayé de faire quelque chose à partir d'un objet où il devenait quasiment impossible d'accorder aux PMR un accès inconditionnel, si vous le voulez bien. Ça n'a pas pu se faire. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de l'exprimer, ici devant ce Conseil ou en commission, l'accessibilité est un automatisme dans les projets du département et dans les demandes qui nous sont soumises par les autres départements. Donc dire le contraire, ce n'est pas très correct et ça frise la mauvaise foi.

Il reste que fermer cette passerelle coûtera beaucoup plus cher que de la rénover. D'ailleurs, s'agissant des sponsors – la conseillère municipale Anne Carron le relevait –, vous le savez toutes et tous ici, ils interviennent volontiers quand il y a une plus-value sur un objet comme le fait d'avoir diverses rénovations d'immeubles du patrimoine où il y a des agrandissements. Je n'ai pas réussi à savoir s'il y avait eu des recherches de sponsors parce que cela a été conduit lors de la précédente législature. Peut-être. Peut-être qu'elles n'ont pas abouti. Cela étant, il est clair que le département essaie d'obtenir toutes les subventions possibles et éventuellement de rechercher des sponsors pour des grosses rénovations, vous pouvez en être assurés.

La solution technique qui a été retenue, je le rappelle ici, c'est à peu près 90 000 francs pour modifier les cheminements. C'était une recommandation de votre Conseil lors du vote de la première proposition, la PR-1254. Elle demandait que les pavés soient fraisés pour faciliter l'accès des PMR aux Halles de l'Ile. Il y aura donc quand même un élément qui sera effectué pour le faciliter. Cela prouve bien que nous tenons compte de l'accessibilité universelle, tout en sachant que nous sommes dans une ville ancienne et qu'il y a, hélas, certains immeubles, certains locaux, certains objets du patrimoine qui ne pourront être accessibles, et nous le regrettons tout autant que vous, soyez-en assurés.

Donc je vous remercie de voter la proposition qui vous est soumise ce soir. Merci de votre attention.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 44 oui contre 13 non (11 abstentions).

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 841 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1254 du 5 février 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite une bonne soirée. On se retrouve demain à 17 h.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	30
2. Communications du Conseil administratif	30
3. Communications du bureau du Conseil municipal	30
4. Allocution de la présidente élue	30
5. Pétitions.	35
6. Motions d'ordonnancement	35
7. Motion du 23 mai 2022 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Rémy Burri, Kevin Schmid, Nadine Béné, Yves Steiner, John Rossi, Pierre de Boccard, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Ruzanna Tarverdyan, Christo Ivanov, Sebastian Aeschbach, Alia Meyer, Yves Herren, Joëlle Bertossa, Ahmed Jama, Paule Mangeat et Christel Saura: «Terrasses ou la survie de la restauration» (M-1686).	40
8. Motion du 7 juin 2022 de M ^{mes} et MM. Christian Zaugg, Livia Zbinden, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Gazi Sahin, Maryelle Budry et Monica Granda: «Politique de soutien aux aîné-e-s en ville de Genève» (M-1699).	41
9. Motion du 23 mai 2022 de M ^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Eric Bertinat, Ahmed Jama, Yves Herren, Patricia Richard, Gazi Sahin et Luc Zimmermann: «Soutenons concrètement nos commerçant-e-s et artisan-e-s en ville de Genève» (M-1697).	42
10. Motion du 23 mai 2022 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Christo Ivanov, Luc Barthassat et Jean-Luc von Arx: «Contre le démantèlement sournois de nos champs de foire et la mise au ban des forains» (M-1695)	43

11. Proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 689 238 francs destiné à financer l'octroi des aides financières du Service social pour l'année 2022 conformément au règlement y relatif (LC 21 511) (PR-1517) 44

12. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille N° 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1518) 47

13. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève, financé par un revenu équivalent correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal (PR-1519) 61
(Interventions)..... 68

14. Proposition du Conseil administratif du 18 mai 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'approbation du projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27 597-307 Cité universitaire, adopté par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984, situé à l'angle des avenues Louis-Aubert et de Miremont (PR-1520) 88

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 juin 2020 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Dorothée Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Oriana Brückner, Christel Saura, Olivia Bessat, Roxane Aubry, Dalya Mitri Davidshofer et Paule Mangeat: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence» (PRD-275 A/B). Troisième débat 97

16. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1496 A)..... 105
(Interventions)..... 109

17. Propositions des conseillers municipaux	119
18. Interpellations	119
19. Questions écrites	119

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci